



# **RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2015**

**« Un budget volontaire et économe,  
qui respecte les engagements pris envers les Orléanais »**

Commission Budget et Ressources du 4 décembre 2014

**INTRODUCTION**

<b>PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES .....</b>	<b>4</b>
<b>I – Améliorer la qualité des services publics .....</b>	<b>4</b>
1. La priorité donnée à l'éducation.....	4
2. La politique sociale <sup>DD</sup> , la réussite éducative et le logement <sup>DD</sup> .....	5
3. L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes <sup>DD</sup> .....	6
4. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif.....	7
5. La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux.....	8
<b>II – Etre attentif au bien-être des Orléanais .....</b>	<b>9</b>
1. La participation citoyenne <sup>DD</sup> et la vie des quartiers .....	9
2. Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées <sup>DD</sup> .....	10
3. La tranquillité publique et les pouvoirs de police sanitaire .....	11
4. Les dispositifs de prévention et les parents-relais .....	11
<b>III – La gestion et l'embellissement de l'espace public .....</b>	<b>13</b>
<b>IV – La transformation des quartiers .....</b>	<b>14</b>
<b>PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS .....</b>	<b>17</b>
<b>I – La culture vecteur d'attractivité .....</b>	<b>17</b>
<b>II – Le soutien à l'emploi et au commerce .....</b>	<b>19</b>
1. Une politique en faveur de l'insertion professionnelle.....	19
2. Le soutien au Commerce.....	20
3. La Zone Franche Urbaine de l'Argonne.....	21
<b>III - Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme.....</b>	<b>21</b>
<b>IV – Les principaux évènements et animations prévus en 2015 .....</b>	<b>21</b>
<b>PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE .....</b>	<b>24</b>
<b>PARTIE IV : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL.....</b>	<b>27</b>
<b>I - La section de fonctionnement.....</b>	<b>28</b>
1. L'équilibre global de la section de fonctionnement .....	28
2. Les recettes de fonctionnement.....	29
3. Les dépenses de fonctionnement.....	32
<b>II - L'autofinancement brut.....</b>	<b>35</b>
<b>III – Le remboursement de la dette.....</b>	<b>35</b>
<b>IV - La section d'investissement .....</b>	<b>36</b>
1. L'équilibre global de la section d'investissement .....	36
2. Les dépenses d'équipement et les principales opérations 2015.....	37
3. Les recettes d'investissement.....	42
<b>PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES .....</b>	<b>43</b>
<b>I - Le budget annexe des opérations funéraires .....</b>	<b>43</b>
<b>II - Le budget annexe des activités soumises à TVA.....</b>	<b>43</b>
<b>III - Le budget annexe du Parc Floral .....</b>	<b>43</b>

## INTRODUCTION

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu le 17 novembre dernier a été l'occasion de rappeler le contexte particulièrement défavorable dans lequel les collectivités locales préparent actuellement leur budget 2015.

Pour la Ville d'Orléans, ce budget 2015 dessine les grandes lignes directrices du mandat : malgré les contraintes financières croissantes, la Ville d'Orléans maintiendra une nouvelle fois ses taux d'imposition inchangés et conservera intacte sa capacité d'autofinancement.

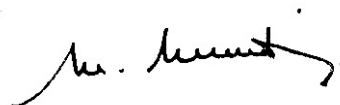
Avec 42 M€ de projets d'investissement, le budget 2015 confirme **la volonté des élus de mobiliser des moyens financiers importants afin de continuer à investir pour améliorer les conditions de vie des Orléanais**, mais également pour développer l'attractivité de la Ville d'Orléans et soutenir l'activité économique et l'emploi de proximité.

En réponse à la baisse brutale et durable des dotations de l'Etat, les élus ont décidé d'élaborer **un programme d'économies, difficile mais nécessaire, sur les dépenses courantes, qui s'appuie sur une répartition équilibrée des efforts**. Cette décision de réduire les dépenses publiques est un signal fort envers les Orléanais, afin de les assurer que leurs élus entendent gérer le budget municipal de façon pragmatique et efficace pour le bien de tous. Les efforts demandés aux clubs et aux associations ont été décidés après une étude approfondie et avec un grand discernement, tout en garantissant aux porteurs de projets qu'ils continueront à être soutenus par la Mairie.

**En 2015, la proximité, le développement durable et l'attractivité de la Ville d'Orléans** restent au cœur de l'action municipale et des projets développés pour les Orléanais.

Année après année, la **gestion économe du budget municipal et le maintien de la dette à un niveau très bas** permettent à la Ville de préserver l'intégralité de ses moyens d'action pour continuer à proposer une offre diversifiée en matière sportive et culturelle, pour soutenir efficacement les associations et les acteurs du domaine social, et pour continuer à améliorer la qualité de vie des Orléanais et embellir leur cadre de vie.

Le Maire Adjoint,



Michel MARTIN

Nota : dans le présent document, les actions liées à la démarche de développement durable sont soulignées et repérées par le sigle <sup>DD</sup>.

## **PARTIE I : LA PROXIMITE AU CŒUR DES PRIORITES**

### **I – Améliorer la qualité des services publics**

#### **1. La priorité donnée à l'éducation**

En 2015, le budget de fonctionnement de l'Education et des centres de loisirs s'élève à **26,873 M€, en hausse de 2 M€ (+7,5%) par rapport à 2014**. Ce budget intègre les frais de personnel, de restauration scolaire, les dispositifs périscolaires et de loisirs (aide au travail personnel, accueil périscolaire, ateliers éducatifs et accueils de loisirs).

Cette hausse du budget intègre le coût de la réforme des rythmes scolaires (coût net de 1 M€ par an, avec 1,9 M€ de dépenses et 0,9 M€ de recettes, y compris fonds d'amorçage en provenance de l'Etat) et de la décision d'augmenter de plus de 50% le nombre de places en centres de loisirs les mercredis après-midi.

Les animations et ateliers proposés dans le cadre des nouveaux temps d'activités périscolaires (TAP) sont organisés par des animateurs recrutés par la Mairie ou en partenariat avec des associations.

#### **L'EDUCATION**

Le budget de fonctionnement (22,883 M€) affecté à l'Education se décompose ainsi :

- charges de personnel : 13,875 M€,
- coût de la restauration scolaire (4,382 M€, + 4,4%), en raison d'une augmentation du nombre de journées, des effectifs et de l'augmentation du coût unitaire des repas,
- contribution obligatoire au fonctionnement de l'enseignement privé (1,415 M€),
- prestations, intégrant notamment les temps d'activités périscolaires (0,834 M€),
- coût des fournitures et des manuels scolaires (0,387 M€),
- coût du transport collectif (0,308 M€).

#### **LES CENTRES DE LOISIRS**

Le budget affecté aux centres de loisirs municipaux ou délégués (3,990 M€, y compris personnel) progresse avec l'augmentation des capacités d'accueil décidée en 2013, étendue à toutes les vacances scolaires courant 2014 et la hausse des coûts de restauration (0,495 M€) et de transports (0,163 M€).

#### **LA POURSUITE DU PROGRAMME DE RENOVATION DES ECOLES**

Pour 2015, le budget d'investissement (3,542 M€) comprend notamment :

- l'entretien et les grosses réparations sur les bâtiments scolaires (0,600 M€),
- la rénovation du restaurant scolaire de l'école Marcel Proust (0,590 M€),
- la rénovation de classes d'écoles (0,500 M€),
- la première phase du plan numérique (0,412 M€),
- le transfert de l'école Charles Perrault dans les locaux de l'école Gutenberg (0,305 M€),
- l'aménagement de cours d'écoles (0,200 M€),
- l'acquisition de matériels et mobiliers scolaires (0,193 M€).

Par ailleurs, les travaux de reconstruction du nouveau groupe scolaire Georges Chardon, dans le quartier Dauphine, dont le coût d'investissement s'élève à 11,672 M€ TTC, se poursuivront en vue d'une ouverture à la rentrée 2015. Réalisé dans le cadre d'un contrat de

partenariat, cet équipement donne lieu à une inscription de 0,518 M€ en investissement et de 0,072 M€ en fonctionnement au budget 2015.

## 2. La politique sociale<sup>DD</sup>, la réussite éducative et le logement<sup>DD</sup>

En 2015, le budget de fonctionnement consacré à l'action sociale de la Ville s'élève à 22,633 M€, y compris personnel dont 12,566 M€ remboursés par le CCAS à la Ville.

### LE SOUTIEN AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET AUX ACTEURS SOCIAUX

Les subventions inscrites au budget 2015 (8,778 M€) concernent :

- la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale (8,241 M€), incluant le programme de réussite éducative,
- les subventions de fonctionnement (0,536 M€) versées aux associations développant des actions d'accompagnement et de lien social : La vie devant soi, le Relais Orléanais, la Fédération de Foyers Clubs.

SUBVENTIONS ACTION SOCIALE								
en K€	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
<b>Subventions</b>	8 589	8 681	8 937	8 974	8 954	8 966	8 975	8 778
dont CCAS	8 160	8 241	8 337	8 421	8 478	8 448	8 405	8 241

Le budget 2015 du CCAS permettra de poursuivre l'ensemble des actions développées pour soutenir les familles Orléanaises, notamment :

- la Petite Enfance et ses 19 structures réparties dans les quartiers,
- la solidarité et l'action sociale, avec notamment l'animation de l'Espace Solidarité et l'attribution d'aides facultatives (aides individuelles, chèques d'accompagnement personnalisé, ....)
- les Aînés, incluant l'hébergement en logement foyer, les animations, le CLIC intercommunal et de l'antenne d'Orléans, la téléassistance et le service de portage des repas à domicile. En 2015, afin de favoriser le lien social entre les aînés, le nombre d'animations augmentera et le tarif des après-midis dansants diminuera,
- la réussite éducative et la prévention, avec les opérations « Eté Punch » et « Carrefour des Parents »,
- le développement d'une politique de prévention et d'accompagnement du handicap.

### LE CONTRAT DE REUSSITE EDUCATIVE<sup>DD</sup>

Depuis 2006, le programme de réussite éducative s'inscrit dans le cadre d'une convention de partenariat conclue avec l'Education Nationale et la Caisse d'Allocations Familiales du Loiret. Il a pour objectif d'apporter un soutien aux enfants en difficulté, scolarisés dans les zones d'éducation prioritaire, en leur proposant des projets éducatifs auxquels sont associés leurs parents.

Le budget 2015 de la réussite éducative (CCAS et Ville) représente 0,568 M€, dont 0,262 M€ à la charge de la Ville.

En 2013, 532 enfants et leur famille ont pu bénéficier d'un suivi individuel. Au terme de l'année scolaire 2012/2013, 45% des familles sont sorties du dispositif. A la rentrée 2014, 26 clubs coup de pouce clé ont démarré.

### **LA POLITIQUE EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT**

La dernière participation financière de la Ville (0,400 M€), prévue dans le protocole de redressement des Résidences de l'Orléanais, a été versée au cours de l'exercice 2014.

En 2015, la Ville continuera de soutenir la construction et la rénovation de logements sociaux sur son territoire, en accordant sa garantie aux emprunts réalisés par les bailleurs sociaux.

Par ailleurs, la Ville d'Orléans continue à soutenir financièrement la Maison de l'Habitat (0,081 M€) et les différents dispositifs d'aides ou d'accès au logement (0,046 M€).

### **3. L'animation urbaine et les projets en direction des jeunes<sup>DD</sup>**

Au-delà des actions et projets développés dans le cadre de la politique municipale en faveur du sport et de la culture, un budget de 3,892 M€ (dont 0,160 M€ de personnel, 3,221 M€ en fonctionnement courant et 0,511 M€ d'investissement) est spécifiquement consacré, en 2015, à la politique en faveur de la jeunesse.

Ce budget permettra de poursuivre les actions et projets initiés depuis plusieurs années et de développer une politique cohérente et spécifique en direction de la jeunesse, avec notamment la Soirée Jeunes Talents (0,016 M€) et le Festival Hip Hop (0,072 M€), le Programme Equilibre et Bien-être et la Journée des Nouveaux Étudiants (0,020 M€).

La politique d'animation urbaine repose essentiellement sur le conventionnement et le partenariat avec des associations spécialisées. Les subventions inscrites à ce titre au budget 2015 s'élèvent à 2,997 M€.

en K€	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	BP 2015
<b>Subventions</b>	<b>3 415 €</b>	<b>3 169 €</b>	<b>3 165 €</b>	<b>3 158 €</b>	<b>3 171 €</b>	<b>3 176 €</b>	<b>3 181 €</b>	<b>2 997 €</b>
dont Aselqo	2 708 €	2 705 €	2 705 €	2 705 €	2 705 €	2 705 €	2 705 €	2 570 €
autres subventions	708 €	464 €	460 €	453 €	466 €	471 €	476 €	427 €

L'ASELQO, acteur majeur de l'animation urbaine, continue de bénéficier en 2015 d'un important soutien financier de la Mairie d'Orléans, avec l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2,570 M€, et d'une subvention d'équipement de 0,103 M€.

Le budget 2015 prévoit également 0,164 M€ de dépenses d'entretien des bâtiments jeunesse, la fourniture de petits équipements, des bourses projets pour les jeunes, ainsi que la cotisation au Centre Régional d'Information Jeunesse.

Enfin, le projet de réalisation d'un Street Park fait l'objet d'une inscription de 0,350 M€ en investissement.

#### 4. Le soutien de la pratique sportive et du tissu associatif

En 2015, le budget en faveur des pratiques sportives et de loisirs s'établit à 15,285 M€ (dont 4,979 M€ de frais de personnel, 5,634 M€ de fonctionnement courant et 4,672 M€ d'investissement).

Ce budget permet de poursuivre les actions et projets visant à développer la pratique sportive, de compétition comme de loisir, afin de permettre au plus grand nombre d'Orléanais de bénéficier d'activités épanouissantes et créatrices de lien social.

Parmi les actions prévues inscrites au budget 2015 :

- Le soutien apporté pour le développement des clubs sportifs, pour la réalisation de leurs projets et accompagner leurs succès,
- L'accueil d'évènements sportifs majeurs, qui concourent à l'animation de la Ville et à son attractivité, tels que l'Open d'Orléans – Internationaux de Tennis, les Master's de Patinage Artistique, la coupe du monde de Sabre Dames, le French-International Challenge de Badminton ...
- Le programme d'entretien et de modernisation du patrimoine sportif de la ville (gymnases, stades, base de loisirs...), ainsi que les actions destinées à améliorer durablement la qualité du plan d'eau de l'île Charlemagne.

##### **SOUTIEN AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS**

Au titre du soutien financier apporté aux clubs et aux associations, le budget 2015 prévoit une enveloppe de subventions de 3,149 M€ :

- clubs sous contrat d'objectifs : 0,993 M€
- Orléans Loiret Basket : 1,012 M€, auxquels s'ajoutent 0,263 M€ de prestations, en contrepartie d'une redevance d'occupation des locaux perçue par la Ville (0,103 M€),
- SASP USO Foot : 0,420 M€, auxquels s'ajoutent 0,082 M€ de prestations, en contrepartie d'une redevance d'occupation des locaux (0,126 M€),
- clubs subventionnés sur la base de critères (nombres d'adhérents, de licenciés, d'entraîneurs, d'éducateurs, résultats sportifs, actions de développement durable, notamment) : 0,439 M€,
- subventions aux associations sportives (0,185 M€)
- subventions ponctuelles (0,065 M€) pour des manifestations organisées par les clubs.

<b>SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS</b>			
	en M€	BP 2014	BP 2015
<b>TOTAL</b>		<b>3,28</b>	<b>3,15</b>
dont :			
Orléans Loiret Basket		1,01	1,01
USO Foot + SASP		0,36	0,46
dt USO Foot association		0,04	0,04
dt SASP Orléans Loiret Football		0,32	0,42
USO Judo		0,30	0,31
Sté Municipale Orléans Gym		0,23	0,22
Rugby Club Orléanais		0,20	0,17

##### **LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS INSCRITS AU BUDGET 2015 (4,672 M€)**

- la poursuite des travaux de réhabilitation et de mises aux normes du stade omnisports (1,900 M€) avec des recettes attendues de la région Centre (0,500 M€) et du département du Loiret (0,500 M€),

- la réalisation de la seconde phase d'aménagement du site du Belneuf (0,800 M€),
- la poursuite des travaux de rénovation des équipements sportifs (0,500 M€),
- la rénovation des aires de jeux de la base de loisirs de l'île Charlemagne (0,120 M€), ainsi que la poursuite du projet de restauration du milieu aquatique (0,300 M€),
- les travaux de remise en ordre de la tribune du stade des Montées (0,350 M€), suite à un sinistre avec une recette de l'assurance (0,097 M€),
- la construction du nouveau gymnase Georges Chardon, dont le coût d'investissement s'élève à 7,261 M€, avec une ouverture est prévue à la rentrée 2016. Réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat, cet équipement donne lieu à une inscription de 0,322 M€ en investissement,
- une enveloppe exceptionnelle de subventions pour l'investissement des clubs (0,100 M€).

## **5. La modernisation du service public et l'organisation des services municipaux**

### **LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE**

La nouvelle gouvernance correspond à un profond changement de mentalité, puisqu'elle se traduit par la volonté d'apporter des réponses aux besoins des habitants sous un angle global et au-delà des simples limites des territoires communaux. Dans le respect des engagements du mandat, la Mairie d'Orléans initiera dès 2015 des projets de coopération avec d'autres communes et/ou avec l'AggLO, notamment dans le domaine de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme et de la gestion de la proximité ou encore avec le développement d'un système d'information commun et d'une interconnexion progressive des réseaux de communication des communes et de l'AggLO.

A l'image de la mutualisation déjà réalisée pour la direction des Finances, l'ensemble des fonctions support de la Ville seront mutualisées avec celles de l'AggLO dès le début de l'année 2015 ; cette mutualisation pouvant être étendue à toute commune de l'AggLO qui en exprimerait officiellement le souhait. L'objectif poursuivi est de fédérer les moyens et de développer les synergies.

### **LA MODERNISATION EN CONTINU DU SERVICE PUBLIC**

Dans le cadre de la modernisation des services, le renouvellement des postes de travail (0,150 M€), l'évolution des outils bureautiques (Windows 7 et Office 2010) concernera une grande partie du parc informatique de la Mairie (0,050 M€).

Dans le cadre du développement d'un réseau informatique commun avec l'AggLO et les autres communes, la Ville poursuivra sa politique de sécurisation (0,120 M€) et sa démarche de dématérialisation. A ce titre, il est prévu d'équiper les Elus de postes informatiques de nouvelle génération (0,065 M€).

Dans le cadre du portail Famille, de nouveaux services en ligne seront proposés aux orléanais pour faciliter leurs démarches administratives, et notamment les inscriptions aux différentes activités, périscolaires, sportives et culturelles (0,035 M€).

### **ORLEANS : VILLE NUMERIQUE**

Afin de promouvoir les usages numériques et la mobilité, la Ville poursuit l'extension de son réseau de Wi-Fi urbain. On dénombre environ 50 000 connexions mensuelles, sur la vingtaine de sites déployés (places, parcs et jardins) y compris le réseau des médiathèques d'Orléans. En 2015, il est prévu de poursuivre l'extension du réseau Wi-Fi sur de nouveaux sites (0,020 M€).



## II – Etre attentif au bien-être des Orléanais

### 1. La participation citoyenne<sup>DD</sup> et la vie des quartiers

#### LA PARTICIPATION CITOYENNE<sup>DD</sup>

La participation citoyenne est un axe fort de la politique de gouvernance développée par la mairie d'Orléans. Dans le cadre de la charte de la participation citoyenne adoptée en octobre 2014, les habitants et les associations sont régulièrement associés aux choix d'aménagement et à l'élaboration des projets de leur quartier. Les Conseils Consultatifs de Quartiers et le Forum Citoyen seront des lieux d'échanges et de réflexions, qui témoignent de l'engagement de la Municipalité en faveur de la proximité et de la concertation avec tous.

En 2015, le budget dédié à la participation citoyenne et à l'animation des quartiers (0,061 M€) permettra d'organiser :

- le Forum Citoyen et les réunions de concertation dans les quartiers,
- les réunions d'information et de coordination des six Conseils Consultatifs de Quartiers (La Source, Saint-Marceau, Centre-Ville, Dunois-Madeleine, Acacias-Blossières-Gare et Barrière Saint Marc-Argonne-Faubourg Bourgogne),
- la participation des habitants aux différentes réunions et visites dans les quartiers,
- les animations dans les quartiers (Fête des Voisins, journée des quartiers, etc...)

Les séances d'information destinées aux membres des Conseils Consultatifs de Quartiers, qui concourent au renforcement de la démocratie locale, seront par ailleurs poursuivies.

La manifestation Rentrée en Fête, qui accueille chaque année plus de 30 000 visiteurs et 500 associations, sera organisée pour la 13<sup>ème</sup> fois en septembre 2015 (coût net de 0,047 M€).

#### LES AMENAGEMENTS DE PROXIMITE DANS LES QUARTIERS<sup>DD</sup>

L'enveloppe destinée à réaliser des projets d'aménagement dans les quartiers, à l'initiative des habitants et des comités consultatifs, est reconduite en 2015 (0,500 M€).

Cette enveloppe est consacrée à la réalisation de multiples petits projets qui concourent à la mise en accessibilité de l'espace public, à l'embellissement des quartiers, à la sécurité des piétons et à l'amélioration des conditions de circulation et de stationnement de tous les véhicules, y compris les deux roues. Les projets sont validés dans le cadre de revues de projets pilotées par les adjoints de quartiers. Le bilan des années passées fait apparaître une large majorité de projets inférieurs à 10 K€, mais dont l'utilité et la pertinence sont avérées pour le quotidien des Orléanais. Ce dispositif particulièrement réactif permet la réalisation de travaux dans des délais très courts, à partir de l'identification des actions à mener.

#### LES MARCHES DE PLEIN AIR

Les 17 marchés de plein air organisés dans les quartiers de la Ville traduisent l'engagement de la Mairie pour soutenir les producteurs locaux, promouvoir l'agriculture péri-urbaine et les circuits courts. Les marchés sont par ailleurs source de cohésion, de convivialité et d'animation au sein des quartiers.

Le budget dédié en 2015 aux activités des marchés et foires organisés par la ville s'élève à 0,034 M€ en fonctionnement et 0,012 M€ en investissement. La recette de droits de place est estimée à 0,283 M€.

## 2. Les actions en faveur de la promotion de la santé et de l'intégration citoyenne des personnes handicapées<sup>DD</sup>

### LA MISSION SANTE HANDICAP

Dans le cadre de la promotion de la santé (0,064 M€), la Mairie d'Orléans poursuivra en 2015 ses actions et projets favorisant l'intégration des personnes handicapées<sup>DD</sup>.

Elle procèdera à la réalisation d'aménagements et à la mise en place d'actions permettant d'améliorer et de faciliter l'accès de tous les citoyens aux services et équipements publics.

En complément des actions menées par le CCAS, la Mairie d'Orléans veille au quotidien à garantir l'accessibilité du domaine public à tous les orléanais. Cette problématique est systématiquement prise en compte dans le cadre des travaux réalisés par la Mairie ou par la réservation de stationnements dédiés. A ce titre, un travail est réalisé en partenariat étroit et en concertation avec les associations œuvrant pour le handicap.

Par ailleurs, dans le cadre de l'insertion professionnelle, le pourcentage d'agents en situation de handicap en poste à la Mairie d'Orléans atteint 7,91%, dépassant le taux de 6% fixé par la loi.

Dans le cadre du Contrat Local de Santé Publique, coordonné par la ville de Fleury-les-Aubrais, la Mairie d'Orléans a développé une démarche afin de repérer les besoins en santé et fédérer les institutions, professionnels, associations et habitants à partir d'un diagnostic partagé.

En 2015, la Mairie poursuivra ses actions de prévention, en particulier dans les quartiers de La Source et de l'Argonne, autour des trois axes prioritaires du Contrat Local de Sécurité de Santé :

- l'accès à la santé : droits/prévention aux soins,
- la souffrance psychique et le mal-être,
- la nutrition et les maladies chroniques.

Ces actions seront notamment réalisées dans le cadre des maisons de santé pluridisciplinaires de l'Argonne et de La Source.

Par ailleurs, la Mairie d'Orléans développera une action de coopération avec la ville de Fleury-les-Aubrais, notamment pour l'élaboration d'un projet de maison de santé pluridisciplinaire.

Enfin, la ville poursuivra en 2015 l'acquisition de défibrillateurs.

### LES MAISONS DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE (0,310 M€)

- la **Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Source**, dont le portage a été confié à l'OPH Les résidences de l'Orléanais, fait l'objet d'un financement de la Ville de 0,400 M€, dont 0,200 M€ versés en 2014 et 0,200 M€ en 2015.
- la **Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'Argonne** (0,110 M€), réalisée dans le cadre du projet de restructuration du centre commercial Marie-Stuart, a accueilli un premier professionnel de santé fin 2014. Elle accueillera à terme 13 praticiens.

Pour 2015, les subventions (0,153 M€) sont attendues de l'Etat (0,081 M€) et de la Région Centre (0,072 M€).

### **3. La tranquillité publique et les pouvoirs de police sanitaire**

#### **LA TRANQUILLITE PUBLIQUE**

En 2015, le budget s'élève à 6,426 M€ dont :

- 6,206 M€ en fonctionnement : personnel (6,022 M€, y compris impact rythmes scolaires), vêtements de travail, entretien et maintenance du matériel, fournitures et services liés au fonctionnement du service de police municipale.
- 0,221 M€ en investissement : équipement de vidéo-protection, sécurisation des équipements publics, renouvellement des véhicules et achat de matériel.

#### **LES POUVOIRS DE POLICE SANITAIRE**

Les pouvoirs de police du Mairie en matière de lutte contre l'insalubrité et la gestion des problématiques animales (0,090 M€) impliquent, le cas échéant, la réalisation de travaux d'office pour mettre fin à des situations portant atteinte à la santé publique, des opérations de désinsectisation, dératisation, mais aussi de lutte contre la prolifération des pigeons, ainsi que la contribution à la fourrière animale.

### **4. Les dispositifs de prévention et les parents-relais**

#### **LE DISPOSITIF DE PREVENTION MEDIATION<sup>DD</sup>**

Le Service de Prévention, Médiation et Réussite a réalisé, en 2013, 10 000 accueils et plus de 5 000 interventions et mises en place de dispositifs spécifiques sur les trois quartiers d'implantation.

Pour l'année 2015, le dispositif de prévention Médiation et Réussite est composé de 27 agents.

#### **LE DISPOSITIF DU SERVICE EDUCATIF DE PREVENTION**

Le 1er janvier 2012, le département du Loiret a délégué à la Ville d'Orléans sa compétence de Prévention spécialisée. A la suite de l'arrêt de ce dispositif par le département du Loiret, la Ville a créé un service éducatif de prévention en 2014.

Rappelons que jusqu'en 2013, la participation du département au financement du dispositif de financement spécialisé sur Orléans s'élevait à 0,545 M€, pour un coût total de 0,660 M€, la participation financière de la Ville s'élevant à 0,115 M€.

Pour 2015, ce dispositif de prévention, reconduit sur la base de l'organisation 2014 portée par le CCAS, représente une charge pour le budget de la Mairie de 0,190 M€.

#### **LE DISPOSITIF « CARREFOUR DES PARENTS »**

Le dispositif Carrefour des Parents vient en complément des actions proposées à l'ensemble des familles orléanaises depuis 2004. Conçu comme un lieu d'échange où l'anonymat et la convivialité prévalent, le Carrefour s'est imposé comme un dispositif essentiel de prévention. Les rencontres sont gratuites et ont lieu autour d'un thème choisi par les parents.

Chaque mois une dizaine de réunions sont organisées à travers la ville, en différents horaires et en différents lieux proches des parents et des enfants : écoles, collèges associations de proximité, ASELQO.

Les parents évoquent librement leurs interrogations, doutes, attentes voire leur souffrance. Les professionnels (médecins, psychologues, acteurs sociaux-éducatifs, parents relais), sont à l'écoute et interviennent pour structurer l'échange. C'est un temps de comparaison et de réflexion. L'objectif principal, aider les parents à réussir la relation unique qu'ils construisent, avec chacun de leurs enfants, dans le quotidien et sur le long terme.

Au fil des années, le dispositif a dépassé ses objectifs initiaux (toucher 1000 parents chaque année en assurant une moyenne de 10 parents par réunion), avec en 2012, 1429 parents pour 119 réunions et en 2013, 1450 parents pour 125 réunions.

Le dispositif du carrefour des parents est porté par le CCAS pour un montant de 0,107 M€.

### **LE PROGRAMME DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Le programme de prévention de la délinquance permet de consolider la lutte contre le décrochage scolaire, par un accompagnement parental et un accompagnement éducatif et social des jeunes en situation de rupture.

**L'accompagnement parental** permet aux parents de bénéficier d'un accompagnement spécifique dans le cadre du Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour leur permettre de surmonter les difficultés rencontrées et identifier les différentes dimensions de la fonction parentale.

**Le dispositif d'accueil de collégiens exclus définitivement**, baptisé « passerelle », a pour but de travailler sur les causes de l'exclusion et d'aider les jeunes à se remobiliser et à devenir acteur de leur scolarité afin d'éviter une nouvelle exclusion.

Parallèlement, des chantiers éducatifs seront organisés avec un accompagnement éducatif des jeunes en situation de rupture (sociale, familiale ou scolaire), dans un objectif d'insertion par le travail des jeunes de plus de 16 ans, pour les guider vers la vie professionnelle.

**Le dispositif TIG** : L'accueil de tiginistes constitue un objectif volontariste de la Ville d'Orléans pour contribuer à la prévention de la récidive. La Ville a l'ambition d'augmenter le volume d'heures d'accueil, tout en assurant un meilleur suivi des bénéficiaires. Les services municipaux contribuent de façon très active à ce dispositif qui offre une alternative à l'incarcération.

### **LE DISPOSITIF PARENTS-RELAIS**

Le dispositif parents-relais complète les actions développées ci-dessus (0,090 M€) en permettant de recourir ponctuellement, et en temps réel, à des parents vacataires volontaires.

### III – La gestion et l’embellissement de l’espace public

#### LA GESTION ET L’ENTRETIEN DE L’ESPACE PUBLIC AU QUOTIDIEN

La propreté et la gestion efficace de l’espace public restent une préoccupation quotidienne. Le budget de fonctionnement alloué en 2015 à ces missions de proximité s’élève à 17,3 M€ (dont 12,7 M€ de personnel et 4,6 M€ de fonctionnement courant) et intègre notamment :

- la propreté, le nettoyage des rues, des espaces verts et des sanitaires publics, le ramassage des feuilles, la végétalisation et les consommations d’eau (1,113 M€),
- la maintenance et le fonctionnement de l’éclairage public, y compris consommations électriques (1,398 M€),
- la participation de la Mairie au fonctionnement du Parc Floral (0,649 M€),
- les fournitures, vêtements de travail et matériaux nécessaires à l’entretien et aux petites réparations de l’espace public réalisés par les équipes municipales (0,468 M€),
- les travaux liés au règlement de voirie et à la création d’accès charretiers (0,365 M€, équilibrés par des recettes équivalentes).

#### LES PROJETS DE REAMENAGEMENT DES RUES ET D’AMELIORATION DES ESPACES VERTS

En 2015, le budget d’investissement consacré aux projets d’embellissement et de sécurisation de l’espace public s’élève à **10,5 M€**

- **Poursuite du programme de rénovation des rues** (6,9 M€), notamment :
  - l’avenue de l’hôpital (travaux réalisés dans le cadre d’une convention de maîtrise d’ouvrage unique avec une répartition des coûts entre la Ville d’Orléans (1,253 M€) et l’Agglo (0,547 M€),
  - la rue Fosse de Meule – Neuve Tudelle (1,200 M€),
  - la rue aux Ligneaux (travaux réalisés dans le cadre d’une convention de maîtrise d’ouvrage unique avec une répartition des coûts entre la Ville d’Orléans (1,019 M€) et de la Ville de Saint Jean de Braye (0,500 M€),
  - la rue de Vauquois (0,920 M€),
  - la rue Saint-Euverte (0,800 M€),
  - la rue des Anguignis (travaux réalisés dans le cadre d’une convention de maîtrise d’ouvrage unique avec une répartition des coûts entre la Ville d’Orléans (0,413 M€) et la Ville de Saint Jean le Blanc (0,367 M€),
  - la rue Saint Marc (0,150 M€),
  - la rue du Faubourg Bannier de l’avenue de Châteaudun au pont Bannier (0,300 M€).
- **Opérations d’aménagement et d’embellissement de l’espace public :**
  - résidentialisation du quartier gare (1,200 M€),
  - renouvellement et grosses réparations des fontaines, des bouches de lavage, du mobilier urbain et aires de jeux, du matériel et des véhicules (0,412 M€),
  - travaux d’embellissement des quartiers et de reprises de voirie (0,320 M€),
  - aménagements cyclables<sup>DD</sup>, remise en état des ouvrages d’art, enfouissement des points d’apports volontaires<sup>DD</sup> (0,300 M€),
  - programme de remplacement des lampes énergivores et renouvellement des décorations de Noël (0,280 M€),
  - contribution au financement des investissements du Parc Floral (0,210 M€),
  - amélioration du fleurissement (0,170 M€),

- travaux complémentaires aux interventions des concessionnaires dans le cadre du règlement de voirie (0,150 M€),
- acquisition de matériel, notamment d'équipements radio pour les équipes territorialisées, de géolocalisation et de signalisation des véhicules (0,130 M€).

### **LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Le budget 2015 traduit la volonté de poursuivre les actions engagées pour améliorer la circulation, la gestion du trafic et faciliter le stationnement des véhicules.

En recettes, le budget 2015 intègre notamment les incidences de la mise en place du paiement du stationnement au ¼ d'heure, ainsi que l'adaptation de la politique de tarification, avec un objectif de systématiser le stationnement payant dans l'intra-mairie, en parallèle d'une réduction de 50% de l'abonnement mensuel réservé aux riverains.

Dans ce contexte, les recettes de stationnement (3,581 M€, +0,482 M€) intègrent les effets de l'adaptation de la politique de stationnement sur voirie (1,736 M€) et de la mise en place du paiement au ¼ d'h dans les parkings en ouvrage (1,845 M€).

Concernant les amendes de police, le produit attendu en 2015 (1,600 M€ en investissement) est inférieur à celui constaté en 2014, en raison des incertitudes pesant sur les modalités de répartition de cette recette au plan national.

- **Circulation et régulation du trafic** : le budget d'investissement (0,336 M€) permettra de poursuivre le jalonnement dans les quartiers (0,205 M€), la modernisation du Poste Central de Régulation du Trafic (0,070 M€, dont 0,057 M€ pris en charge par l'Agglo) et de renouveler les équipements des carrefours à feux (0,060 M€).

En fonctionnement, le budget (0,105 M€) concerne la maintenance du Poste Central de Régulation du Trafic et des contrôleurs de feux (0,043 M€), la supervision du centre ancien et la gestion des bornes (0,062 M€). Une recette est attendue de l'Agglo (0,211 M€) au titre de la mise à disposition des services municipaux.

- **Stationnement** : le budget de fonctionnement (0,741 M€) concerne essentiellement le coût de gestion du parc d'horodateurs (0,671 M€).

En investissement, un projet de nouveau parking, à proximité du Théâtre d'Orléans, fera l'objet de premières études (0,080 M€). L'acquisition d'une application pour smartphone permettant le paiement à distance du stationnement est également prévue (0,020 M€).

## **IV – La transformation des quartiers**

### **LE GRAND PROJET DE VILLE DE LA SOURCE**<sup>DD</sup>

L'ambitieux programme de travaux du Grand Projet de Ville de La Source atteint son terme (réalisé à 98%) :

- les dernières opérations de résidentialisation ont été livrées en 2014 ;
- le complexe sportif, la médiathèque et le groupe scolaire ont été réalisés ;
- les travaux de transformation de l'ancienne bibliothèque en Maison des Associations et en annexe du Conservatoire de musique sont achevés ;
- les travaux de voirie et d'aménagement de l'espace public sont réalisés ;
- l'opération de restructuration du centre commercial 2002 et le réaménagement de la Place Sainte Beuve, avec la création du jardin de la Renaissance, sont achevés.

Concernant les opérations réalisées sous maîtrise d'ouvrage de la Ville d'Orléans, figurent au budget 2015, les investissements suivants (0,554 M€) :

- le solde du paiement des travaux de résidentialisation de l'îlot 3 (0,248 M€) ;
- le solde de la rémunération due à l'aménageur (0,185 M€) ;
- des opérations de parachèvement de l'espace public (0,121 M€) ;

Les subventions d'investissement attendues en 2015 (0,357 M€) concernent :

- le solde de la subvention FEDER pour le centre commercial 2002 (0,300 M€) ;
- le solde de subventions de l'ANRU (0,057 M€).

### **LA CONVENTION TERRITORIALE DE L'ARGONNE** <sup>DD</sup>

Tous maîtres d'ouvrage confondus, les travaux prévus dans la convention territoriale de l'Argonne sont réalisés à 43%.

Les investissements inscrits au budget 2015 (5,790 M€) concernent notamment :

- la construction de l'équipement culturel et sportif (1,900 M€), le démarrage des travaux est programmé pour le début du second semestre 2015 ;
- les travaux d'aménagement de l'espace public, avec :
  - l'avenue Wichita et Marne (1,700 M€),
  - la liaison Wichita - Rouget de Lisle (0,680 M€) ;
  - la rue des Jacobins (0,540 M€) ;
  - la rue du Petit Pont (0,370 M€) ;
  - l'aménagement des abords du centre commercial Marie Stuart (0,280 M€) ;
  - la création d'un micro-site de jeux d'enfants rue des Jacobins (0,150 M€) ;
  - la création de la «voie des écoles» et le réaménagement des abords du gymnase Landré et du centre Marie Stuart (0,050 M€) ;
  - les rues Edouard Lalo, Léo Delibes et une partie de la rue de la Borde (0,020 M€).

Dans le contexte de l'éligibilité du quartier de l'Argonne à un nouveau programme de rénovation urbaine (en attente de la décision de l'Etat), des crédits sont inscrits (0,100 M€) pour réaliser une étude urbaine et sociale.

Dans le cadre de la convention territoriale, les subventions d'investissement attendues en 2015 (1,433 M€) concernent :

- l'équipement culturel et sportif (0,656 M€) : département du Loiret (0,400 M€) et région Centre (0,256 M€) ;
- avenues Wichita-Marne (0,415 M€) : région Centre (0,0324 M€) et ANRU (0,091 M€) ;
- aménagements des abords du centre commercial Marie Stuart (0,187 M€) : FEDER (0,130 M€), ANRU (0,045 M€) et département du Loiret (0,013 M€) ;
- Liaison Wichita Rouget de Lisle - Maillage du centre commercial Marie Stuart (ANRU, 0,095 M€), études et conduite de projet (ANRU, 0,080 M€).

### **LES PROJETS D'AMENAGEMENT DANS LES QUARTIERS**

En prolongement des opérations Sonis, Coligny, Halles, et Gare, aujourd'hui en voie d'achèvement, de nombreux projets d'aménagement se poursuivront sur l'exercice 2015.

### PROJET CENTRE-VILLE,

- études et travaux (0.200 M€) concernant la création d'un **jardin intergénérationnel**,
- projet de réaménagement du **parvis du Théâtre** et du **Mail Aristide Briand** (0,100 M€), en lien avec les études lancées pour la création d'un nouveau parc de stationnement,
- études en vue de la requalification des **abords de la Cathédrale** (0,015 M€),
- campagne de **ravalement de façades** (1 M€).

### QUARTIER CARMES – MADELEINE

- **ZAC Carmes-Madeleine** (1,797 M€) : finalisation des acquisitions rue des Carmes et préparation du lancement opérationnel de la ZAC,
- le réaménagement des **voiries autour de la ZAC Carmes-Madeleine** concernera un tronçon de la rue d'Illiers (0,300 M€).

### QUARTIER DES HALLES

- **ZAC des Halles 1** (0,446 M€) **et 2** (0,352 M€) : achèvement de ces deux opérations d'envergure à fort enjeu commercial, avec l'aménagement de la Place du Puits,
- achèvement de la requalification de la **rue de l'Empereur** (0,400 M€).

### QUARTIER BOURGOGNE

- travaux d'aménagement du jardin de la **Motte Sanguin** (0,500 M€),
- **ZAC Bourgogne** (2,200 M€) : des études d'aménagement des derniers îlots constructibles de la ZAC et des travaux de requalification des espaces publics seront poursuivis et la rue du Gros Anneau achevée.

### QUARTIER NORD -OUEST

- **ZAC Sonis** (0,540 M€) : participation à l'aménageur de la ZAC,
- achèvement de l'aménagement des abords des équipements dans le cadre du projet de **restructuration de la gare** (0,010 M€),

### QUARTIER SUD LOIRE

- **Résidence Dauphine** (0,600 M€) : participation de la ville à l'aménagement du quartier en co-maîtrise d'ouvrage avec le bailleur France Loire,
- **Val Ouest** : poursuite des études préalables à l'aménagement (0,050 M€),
- **Dalle de la Source** (0,025 M€) : études préparatoires au projet de résidentialisation des copropriétés de la Dalle 2002.

### QUARTIER NORD-EST

- **Parc de l'Etuvée** : poursuite des travaux d'aménagement (0,100 M€),
- **Clos de la Pointe** : études d'impact et complémentaires préalables à la création d'une ou plusieurs ZAC (0,100 M€).

Enfin, une enveloppe de 0,450 M€ est prévue pour des acquisitions foncières. Parallèlement, les recettes de cessions foncières sont inscrites pour 3,760 M€ (détail page 44).



## **PARTIE II : L'ATTRACTIVITE D'ORLEANS**

### **I – La culture vecteur d'attractivité**

La politique culturelle, marqueur identitaire de la ville d'Orléans, a fait l'objet d'une profonde réflexion, initiée dès 2013, avec l'organisation des assises de la culture. En 2014, les nombreuses rencontres avec tous les acteurs culturels, engagés aux côtés de la Mairie, ont permis d'identifier les axes de coopération à développer et de dégager les grandes orientations du mandat :

- Cultiver résolument les technologies numériques,
- Agir en faveur du livre, de la lecture et de la littérature,
- Stimuler la création et l'innovation culturelle, sous toutes ses formes,
- Accompagner les projets de musiques actuelles et les pratiques artistiques émergentes,
- Valoriser et partager le patrimoine culturel Orléanais.

**LES MOYENS AFFECTES A LA POLITIQUE CULTURELLE** : le budget inscrit en 2015 s'élève à 23,464 M€, dont 21,341 M€ en fonctionnement (12,839 M€ de frais de personnel) et 2,122 M€ en investissement.

#### **- Les structures du théâtre (2,633 M€)**

En 2015, le financement des structures du théâtre fait l'objet d'une réaffectation des crédits entre structures afin de mieux répondre aux objectifs de développement et de rayonnement de l'offre de spectacle vivant. Par ailleurs, en accord avec l'Etat, le département du Loiret et la région, une étude sera réalisée pour accompagner l'élaboration d'une nouvelle organisation pour le Théâtre d'Orléans :

- Scène nationale : 1,732 M€
- CADO : 0,416 M€
- Centre Dramatique National : 0,238 M€
- Centre Chorégraphique National : 0,230 M€
- ATAO : 0,017 M€

#### **- L'Ecole Supérieur d'Art et de Design d'Orléans (2,717 M€)**

L'Ecole Supérieure d'Art et de Design d'Orléans a acquis une légitimité et une attractivité importante depuis sa transformation en établissement public de coopération culturelle, dont la Ville d'Orléans demeure toutefois le principal financeur (2,717 M€). Dans le cadre de sa stratégie de développement, l'école s'attache depuis plusieurs années à renforcer ses liens avec le monde économique et les autres pôles d'enseignement supérieur.

#### **- L'aide apportée aux associations et aux structures partenaires (1,260 M€)**

Au sein du budget alloué aux aides financières apportées aux partenaires culturels, figurent :

- 0,688 M€ attribués dans le cadre de conventions, notamment à l'Orchestre d'Orléans (0,217 M€), au concours international de piano d'Orléans (0,096 M€), à l'association Le 108 (0,078 M€), à la musique municipale (0,053 M€), au CERCIL (0,040 M€),
- 0,180 M€ sont destinés au soutien du secteur associatif et de la création,
- 0,392 M€ correspondent à la contribution de la Mairie d'Orléans au fonctionnement de l'Astrolabe, en application du contrat de délégation signé pour 2015-2019.

Avec ces financements, la Mairie d'Orléans a pour principal objectif de soutenir les projets artistiques innovants et les compagnies émergentes.

- **Les évènements culturels : 0,279 M€** notamment les fêtes de Jeanne d'Arc, le festival Orléanoïde et le festival de jazz (les évènements organisés en 2015 sont détaillés en page 22 du rapport)

- **L'action culturelle : 0,214 M€**

L'action culturelle participe de la vie des établissements, dynamise leur fréquentation et favorise le croisement des publics. Pour 2015, à l'issue d'une phase de concertation, plusieurs grandes thématiques ont été retenues pour être déclinées dans chaque établissement. La programmation culturelle se déclinera ainsi de façon transversale au travers de la commémoration de la guerre 14/18 et du projet d'actions « Voyages, voyageurs, déplacements, mobilité ».

**Et l'art, présenté partout :**

En complément des thématiques principales de l'année, des expositions d'art contemporain seront proposées, dans la salle d'exposition du hall du centre Péguy et dans la collégiale Saint Pierre le Puellier, avec trois expositions d'art contemporain (37 K€), organisées en collaboration avec des partenaires locaux, régionaux ou nationaux, pour présenter des œuvres d'artistes de rayonnement international.

La programmation du théâtre Gérard Philippe (40 K€) restera orientée vers le jeune public, (petite enfance, maternelle, et élémentaire/collège), avec un objectif de diffusion des compagnies locales. Parallèlement, le théâtre reste mis à disposition de nombreuses associations et écoles pour des formes diverses de spectacles et d'animation.

Au Musée des beaux-arts, les manifestations « Cabinet d'art graphique et les vitrines » dédiés à l'art contemporain et « Les matinées du conte du Musée » sensibiliseront le jeune public à la modernité du Musée.

Seront également organisés en 2015, des évènements en collaboration entre plusieurs établissements de la ville, tel que « Musique au Musée », en partenariat entre le musée des Beaux-Arts et le conservatoire municipal ou la thématique « Patrimoine et Musique », proposée par le service Ville d'art et d'Histoire.

Des expositions d'œuvres monumentales contemporaines dans l'espace public et la diffusion de projets artistiques professionnels, tel que le « Mahabarata », compléteront le dispositif de sensibilisation à la création artistique.

- **Les établissements culturels :**

Les dépenses de fonctionnement courant ont fait l'objet d'une analyse très fine, afin de les définir en cohérence avec les orientations budgétaires :

- **Le réseau des médiathèques** : les numérisations de documents se poursuivront pour continuer à étoffer le catalogue du portail numérique AURELIA,
- **Les musées** : dans l'objectif d'une ouverture en direction de tous les publics, des expositions temporaires commémoratives et une exposition sur la technique dans les arts seront organisées,
- **Le Muséum** fermera temporairement ses portes à compter du 1er septembre 2015, pour laisser la place à un grand projet de transformation et de modernisation. L'objectif est de repositionner cet établissement comme un des fleurons de la connaissance scientifique et environnementale et de la diffusion de cette connaissance au plus grand nombre,

- **Les Fonds documentaires** : après l'ouverture de la salle multimédia de la Maison Jeanne d'Arc et le déménagement du centre de documentation, le Centre Charles Péguy rénové a été inauguré à l'occasion du centième anniversaire de la mort de l'écrivain en septembre 2014. Les équipes vont désormais s'atteler à la coopération avec les milieux scolaires pour la connaissance de l'histoire de la ville et de ses grandes figures.
- **Le service Archéologique** : va poursuivre ses études documentaires et ses interventions opérationnelles sur les chantiers programmés de la Ville,
- **Ville d'Art et d'Histoire** : le service continuera à concevoir et animer des visites, des conférences et des animations pédagogiques, avec une orientation vers la taille de pierre.

### **LES INVESTISSEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS ET LES MONUMENTS HISTORIQUES (2,122 M€)**

Les investissements prévus en 2015 concerneront notamment l'acquisition, la conservation et l'enrichissement des collections (0,618 M€), les grosses réparations dans les bâtiments culturels et les monuments historiques (0,600 M€), la poursuite de la rénovation de la Maison Bourgogne (0,190 M€), ainsi que des travaux de rénovation du théâtre (0,165 M€).

Le projet de bibliothèque numérique de référence se poursuivra, avec l'équipement de l'ensemble du réseau en outils et accès numériques et la poursuite de la numérisation des collections (0,170 M€).

Enfin, l'année 2015 verra le lancement d'un programme de restauration des Monuments Historiques avec l'inscription d'une première phase d'étude (0,125 M€). Le projet de réaménagement du musée des beaux-arts sera initié, ainsi qu'un programme de signalétique patrimoniale (0,085 M€).

## **II – Le soutien à l'emploi et au commerce**

### **1. Une politique en faveur de l'insertion professionnelle**

Dans le cadre de sa politique d'insertion et d'emploi, la Mairie d'Orléans a pour objectif de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles, notamment les jeunes et les seniors, et de favoriser l'insertion des habitants des quartiers prioritaires.

A cet effet, la Mairie développe de nombreux projets en partenariat avec les acteurs institutionnels de l'insertion et de l'emploi (AggLO, C.C.A.S d'Orléans, Etat, département du Loiret, Pôle emploi...), du CUCS (Etat, AggLO, Caisse d'Allocations Familiales) et les associations d'insertion et de quartiers.

La Mairie finance par ailleurs des dispositifs et outils spécifiques à son territoire, notamment l'Ecole de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (E2C).

Le budget 2015 tient compte du projet de nouvelle gouvernance entre la Mairie et l'AggLO Orléans Val de Loire, avec l'objectif de rapprocher les équipes dédiées au pilotage des actions et projets en matière d'emploi.

### **AU TITRE DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION,**

Les crédits inscrits en 2015 permettront notamment :

- de soutenir financièrement l'École de la Deuxième Chance d'Orléans Val de Loire (0,033 M€) et l'association de détection et d'accompagnement à la création d'entreprise PLANET ADAM Orléans (0,003 M€) dans le cadre d'une prise en charge du loyer annuel de leurs locaux (hors charges),
- de financer les actions de proximité en matière d'emploi, telles que les deux manifestations « Rendez-vous pour l'emploi » et un chantier d'insertion (0,10 M€).

A compter de 2015, le pilotage et le soutien financier de la Maison de l'Emploi du Bassin d'Orléans sera assuré par l'Agglo Orléans Val de Loire.

### **AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE**

Les crédits inscrits en 2015 permettront notamment :

- de soutenir les associations œuvrant dans les quartiers prioritaires en matière de santé, éducation, sport (0,154 M€),
- de prendre en charge les loyers des locaux des associations implantées dans les quartiers prioritaires (0,061 M€).

Le C.U.C.S de l'agglomération orléanaise prend fin le 31 décembre 2014. Un nouveau contrat de ville doit être signé, notamment par la Mairie et par l'Agglo, d'ici le 30 juin 2015.

## **2. Le soutien au Commerce**

En 2015, des travaux de rénovation seront entrepris dans les logements acquis rue des Carmes dans le cadre de l'aménagement de la ZAC et la Ville poursuivra les préemptions sur les baux commerciaux (0,090 M€).

La Mairie poursuivra ses aides aux travaux engagés par les commerçants pour la rénovation de leurs devantures commerciales (0,030 M€) et une étude sera réalisée concernant les possibilités de rénovation des arcades de la rue Royale (0,025 M€).

L'ensemble commercial des halles alimentaires, devenu vétuste, rencontre des difficultés de fonctionnement qui freinent son développement commercial. Une étude sera lancée pour déterminer le positionnement commercial des halles et envisager des actions de restructuration (0,035 M€).

La création d'un lieu dédié à l'artisanat d'art local fera l'objet d'une étude de faisabilité pour déterminer les conditions financières, techniques et juridiques de sa réalisation. Un partenariat est amorcé avec les Ateliers d'Art de France (0,015 M€).

Le Zénith et le Parc des Expositions sont actuellement gérés par la SEM Orléans Gestion dans le cadre d'une délégation de service public qui prendra fin le 31 décembre 2015. Dans le cadre du nouveau mandat, il est prévu que ces deux sites soient modernisés et des études seront réalisées.

### 3. La Zone Franche Urbaine de l'Argonne

Le dispositif de Zone Franche Urbaine permet d'initier une dynamique de développement économique et de création d'emplois au sein des quartiers, en contrepartie d'exonérations sociales et fiscales accordées aux entreprises situées dans la Zone (commerçants, artisans, profession libérales, entrepreneurs comptant au plus 50 salariés).

Les exonérations, accordées à 100 % sur une durée de 5 ans, décroissent progressivement sur 3 ou 9 ans selon la taille de l'entreprise. Le périmètre de la Zone Franche Urbaine de l'Argonne coïncide avec le périmètre de la ZUS-ZRU et intègre 3 extensions. Le dispositif, prorogé jusqu'au 31 décembre 2014, pourrait faire l'objet d'une nouvelle prorogation sur décision de l'Etat.

Entre 2009 et 2013, le nombre d'entreprises recensées dans le quartier de l'Argonne a progressé de + 144 %, passant de 81 à 198.

nombre d'entreprises	2009	2013
artisans	10	34
commerces	22	40
services et autres activités	49	124
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>198</b>

## III - Le renforcement de la promotion du territoire et du tourisme

### L'OFFICE DE TOURISME ET DE CONGRES

Dans le cadre de sa politique de promotion du territoire et de développement du tourisme de loisirs et du tourisme d'affaires, la Mairie d'Orléans s'appuie sur son Office de Tourisme et de Congrès, pour conforter et valoriser la place d'Orléans comme destination touristique, tant au niveau local, national qu'international.

Dans l'objectif de donner une nouvelle impulsion à sa politique touristique, la Mairie d'Orléans a lancé en septembre 2014 une étude stratégique visant à préciser les axes de développement de ses actions en matière de tourisme et d'attractivité et définir les adaptations de structure et les éventuelles synergies nécessaires à ces enjeux économiques.

En 2015, la Mairie continuera d'accompagner l'Office de Tourisme et de Congrès avec le versement d'une subvention de 0,409 M€.

## IV – Les principaux évènements et animations prévus en 2015

### LE FESTIVAL DE LOIRE

La 7<sup>e</sup> édition du Festival de Loire se déroulera en septembre 2015. Le budget global de la manifestation s'inscrit en stabilité par rapport à l'édition 2013 (1,4 M€), dont 1,283 M€ inscrits en 2015. Cette Nouvelle édition mettra une fois encore la Loire à l'honneur, avec un rassemblement de bateaux et des animations proposées gratuitement au public au travers de 2 scènes associatives, 3 villages bateaux, 2 villages pédagogiques et 2 grandes soirées.

### **L'ANIMATION DES QUAIS**

Entre Juin et Septembre 2014, la mairie a proposé un programme d'animations tout public avec plus de 150 animations sur les quais de Loire : expositions, concerts, dans en plein air, activités sportives, promenades en bateaux...

En 2015, les animations estivales seront reconduites durant tout l'été sur les quais de Loire, avec notamment la troisième saison de la guinguette « la Sardine », les pianos en bord de Loire, des spectacles culturels destinés aux jeunes, etc. Le budget alloué à ces manifestations s'élève à 0,083 M€.

### **LES FETES DE JEANNE D'ARC**

L'année 2015 sera marquée par le déplacement du set Electro, en raison du succès rencontré par cet événement, par la décision de supprimer la fête médiévale du 1<sup>er</sup> mai et de rediffuser un spectacle son et lumière projeté sur la cathédrale, puisé au sein du catalogue constitué au fil des ans. Le budget net des fêtes s'établit ainsi à 0,627 M€ (0,714 M€ de dépenses et 0,087 M€ de recettes).

### **FESTIVAL ORLEANOÏDE**

Dans le cadre de la nouvelle offre d'événements culturels d'Orléans, le festival Orléanoïde devient un temps fort de la création artistique et porteur du positionnement numérique d'Orléans. Ce festival sera organisé en janvier/février, les années impaires. Le budget net d'Orléanoïde s'établit à 0,163 M€ (0,202 M€ de dépenses et 0,039 M€ de recettes).

### **FESTIVAL DE JAZZ**

En 2015 des concerts gratuits de jazz seront proposés sur 4 jours au jardin de l'Evêché, en partenariat avec les acteurs du secteur (0,078 M€). Une réflexion est entamée pour redéfinir le mode de gestion, le format et la fréquence du festival Orléans Jazz.

### **LE MARCHÉ DE NOËL**

En 2015, le Marché de Noël sera reconduit sur les places du centre-ville, avec une soixantaine de chalets commerçants et artisans et la présence d'animations variées dédiées notamment aux enfants, autour de la maison du Père Noël.

Le budget net alloué à cette manifestation s'élève à 0,180 M€ (0,340 M€ de dépenses et 0,160 M€ de recettes attendues).

### **MANIFESTATIONS SPORTIVES NATIONALES OU INTERNATIONALES**

En 2015, la Ville d'Orléans continuera d'accompagner l'organisation des manifestations sportives qui participent à l'animation et à l'attractivité de la Ville : Open d'Orléans, Master's de patinage artistique, Coupe du Monde de Sabre Dames, le French International Challenge de Badminton ...

### **COMMEMORATIONS EXCEPTIONNELLES**

L'année 2015 sera marquée par l'organisation d'événements majeurs relatifs à la première et à la seconde guerre mondiale : commémoration du 100<sup>ème</sup> anniversaire de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale (avec le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Vauquois), hommage à Maurice Genevoix, 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice 45 et hommage à Jean Zay.

Plusieurs manifestations dédiées à un large public sont prévues pour chacun de ces événements, notamment :

- pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la bataille de Vauquois : organisation d'un déplacement à Vauquois rassemblant des jeunes Orléanais, des représentants des associations des anciens combattants ainsi que des membres du conseil municipal des jeunes,
- pour l'hommage à Maurice Genevoix : réalisation d'une exposition « Je me souviens de ceux de 14 » au Musée des Beaux-Arts, avec extension sur d'autres sites (avril à mai 2015), organisation d'une conférence et d'une rencontre sur Maurice Genevoix et organisation d'une exposition sur « la présence des troupes indiennes dans la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et principalement à Orléans »,
- pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice de 1945 : organisation d'une cérémonie spécifique devant le monument de la Victoire,
- pour la panthéonisation de Jean Zay : déplacement d'une délégation Orléanaise à Paris lors de la cérémonie de panthéonisation.

La médiathèque mettra à l'honneur Jean Zay et programmera tout au long de l'année des cycles de conférences et de débats sur la guerre de 14/18.

Le conservatoire programmera « La Boîte à joujou » (dernière œuvre composée par Claude Debussy), concert jeune public, en écho à la commémoration du centenaire de la guerre de 14/18 et participera au concert organisé dans le cadre de l'évènement « Patrimoine et musique » organisé en partenariat avec le Musée des beaux-arts.

Au titre des fonds documentaires, une lecture croisée de lettres de soldats appartenant aux deux côtés du Rhin s'attachera plus particulièrement à la thématique « L'être tout simplement » - Lettres de France et d'Allemagne de 14/18.

Enfin, un parcours patrimonial des stèles et monuments commémoratifs et mémoriels de la ville d'Orléans sera élaboré. Plusieurs de ces monuments feront l'objet de travaux de restauration.

## **PARTIE III : LE DEVELOPPEMENT DURABLE, FIL CONDUCTEUR DE L'ACTION MUNICIPALE**

**Le développement économique, les aspirations sociales et l'environnement** sont les trois dimensions indissociables du développement durable. L'ensemble des actions et projets réalisés par la Ville contribuent directement ou indirectement au développement durable de son territoire. L'équipe municipale d'Orléans a fait du développement durable un axe fort de son action politique, s'obligeant à définir une stratégie de développement innovante, à privilégier les modes d'actions intégrés et à se placer dans une perspective de long terme.

Elaboré dès 2006, l'Agenda 21 a constitué un changement culturel majeur car il a favorisé la prise de conscience collective des enjeux du développement durable.

### **ORLEANS PARTICIPE A LA LUTTE CONTRE LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE**

Le **Plan Climat** énergie territorial, adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal, prévoit les actions qui visent à diminuer de 20% les émissions annuelles de gaz à effet de serre d'ici 2020.

La seconde ligne de Tram, l'amélioration des performances énergétiques du patrimoine municipal, les réhabilitations engagées sur le parc de logements publics, les deux chaufferies biomasse, les actions d'information et de sensibilisation des habitants et le développement de la mobilité douce concourent à l'atteint de cet objectif. Par toutes ces actions, la Ville d'Orléans a déjà réduit de 56 000 T (-7,4%) les émissions de CO<sub>2</sub> sur son territoire, par rapport à 2006.

Depuis fin, Orléans est devenue site pilote pour l'expérimentation d'une **hydrolienne fluviale**, qui permet de capter l'énergie cinétique des cours d'eau pour fournir une production électrique économique et régulière. L'hydrolienne installée à Orléans, pour une durée de deux ans, a une puissance estimée de 40 kW, qui correspond à la consommation annuelle d'énergie d'une soixantaine de foyers.

Orléans participe à la **lutte contre la précarité énergétique**, notamment dans les situations d'urgence et dans le cadre des **aides facultatives** dispensées par le Centre Communal d'Action Sociale aux ménages les plus défavorisés. Cette aide complète celles attribuées au titre du dispositif Fonds Unifié Logement, que la Mairie contribue par ailleurs à financer.

**L'urbanisme, facteur majeur d'économies d'énergie** : Orléans a intégré la problématique énergétique dans son Plan Local d'Urbanisme, en conciliant densité et biodiversité. Au-delà des nouvelles normes énergétiques dans les constructions neuves, la Ville œuvre à l'amélioration des performances énergétique sur son patrimoine, accompagne les projets de **rénovation thermique du parc locatif social** et participe à la sensibilisation des Orléanais à cette problématique.

La **maîtrise de la consommation énergétique** des bâtiments municipaux et de l'éclairage public est un axe majeur d'action. Depuis 2011, les consommations d'éclairage public ont diminué de 12% et celles de chauffage de 9%.



En matière de déplacements urbains, la Mairie d'Orléans et l'agglomération conduisent une politique active de **développement des transports en commun et des modes de déplacements alternatifs**, incluant le covoiturage, l'usage de véhicules propres, la pratique du vélo et de la marche à pied. Le développement de l'usage du vélo est une priorité du Plan de Déplacement Urbain (+7 % d'utilisation du **dispositif Vélo +** entre 2012 et 2013).

### **ORLEANS PROMeut LA NATURE EN VILLE SOUS TOUTES SES FORMES**

Dans le cadre de la mutualisation des événements mise en œuvre en 2015, les Journées du Développement Durable et les Journées Ville Santé sont réunies sous une manifestation commune. Ces Journées Environnement-Santé (0,057 M€) ont pour objectif de sensibiliser la population aux interactions existantes entre la préservation de l'environnement et le capital santé. Par ailleurs, les actions et projets en faveur du développement durable seront poursuivis (0,054 M€), notamment :

**Les inventaires biodiversité** : adhérente de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, la Mairie d'Orléans poursuit son action de protection de la nature en ville, notamment au travers des actions de son Plan Biodiversité. Entre 2012 et 2013, plus de 249 espèces animales et végétales différentes ont été recensées sur le territoire d'Orléans.

**La gestion et la restauration des espaces naturels** s'illustre notamment par :

- le Plan de gestion de la forêt communale de Charbonnière a pour objectif de préserver la biodiversité et les habitats remarquables, tout en garantissant l'accès et l'accueil d'un public nombreux,
- les animations proposées dans les écoles autour du rucher pédagogique du Jardin des plantes
- les actions de sensibilisation à la biodiversité, notamment en expliquant aux habitants les modifications de pratiques mises en œuvre pour l'entretien des espaces publics.

**La gestion écologique de l'espace public** : en 6 ans, la Mairie d'Orléans a divisé par 5 son utilisation de matière active phytosanitaire sur l'espace public. En application de la charte zéro pesticide signée en 2009, la ville a quasiment supprimé ses achats de pesticides, les services ayant réduit de plus de 80% le recours aux pesticides.

### **LA MAIRIE D'ORLEANS : UN CONSOMMATEUR RESPONSABLE**

Dans le cadre de ses **marchés publics**, la Mairie d'Orléans insère chaque fois que possible des clauses sociales ou environnementales, incitant ainsi ses fournisseurs à prendre en compte le développement durable dans leurs pratiques. En 2013, 45% des marchés publics, représentant 76% du montant global des marchés (soit plus de 49 M€ sur 65 M€) intégraient des critères de développement durable (clauses sociales et environnementales).

La diminution de la **consommation de papier** est un objectif quotidien, qui se traduit par la dématérialisation progressive de nombreux documents et courriers. Le choix effectué en 2013 d'abaisser de 80g à 70g le grammage du papier utilisé a permis de réduire de 4 tonnes la consommation de papier, soit -20% par rapport à 2006. Par ailleurs, le papier utilisé est 100 % recyclé ou certifié PEFC ou FSC.

La diminution des **déchets**, avec un meilleur tri des déchets générés par les activités de la Mairie, est un axe de progrès qui implique la totalité des services municipaux. En 2013, 96% des déchets techniques municipaux ont été valorisés.

### L'EPANOUISSEMENT DE TOUS

En 2015, l'engagement des clubs sportifs orléanais dans le développement durable continuera d'être accompagné par la Mairie (en 2014, 92 clubs ont ainsi présenté une action à ce titre dans le cadre de leur demande de subvention).

**L'accessibilité des bâtiments et de l'espace public** et l'Intégration des travailleurs handicapés sont au cœur de la politique de proximité développée à Orléans.

### ORLEANS, TERRITOIRE SOLIDAIRE

**Préserver la mixité sociale par le logement** : la part du logement social à Orléans, qui progresse régulièrement depuis le début des années 2000, atteint 28%, niveau supérieur au nouvel objectif fixé à 25% par la loi Duflot en 2012.

Pour Orléans, l'objectif de mixité sociale se traduit par un meilleur équilibre de la répartition du parc de logement entre les quartiers.

**L'insertion par l'emploi** : la Mairie d'Orléans développe une politique d'insertion et d'emploi volontariste qui vise à impulser et à soutenir les initiatives génératrices d'emplois et à favoriser l'accès et le retour à l'emploi des Orléanais, notamment ceux issus des quartiers prioritaires.

### ORLEANS PREPARE L'AVENIR

**Economies d'eau sur le territoire de la commune d'Orléans** : de 2001 à 2013, la baisse de consommation d'eau atteint 21% (-4,5% de consommation d'eau par rapport à 2012). Depuis le 1er janvier 2012, la mise en place d'une tarification progressive et incitative, où les premiers litres d'eau consommés pour les besoins vitaux coûtent moins chers que les litres suivants et la généralisation de la télérelève, permettent de favoriser le changement de comportement des consommateurs.

Par ailleurs la Mairie d'Orléans continue d'œuvrer pour garantir **la protection de la ressource en eau** (0,074 M€) : la Mairie d'Orléans contribue aux cotisations obligatoires des différents gestionnaires (Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret, Commission Locale de l'Eau, Association Syndicale de la Rivière du Loiret), au contrat territorial du Bassin d'Alimentation des Captages d'Orléans (2014-2017), à la convention tripartite en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Orléanaise des Eaux (2013-2017), à l'entretien du bras des Montées...

L'exemplarité de son action, reconnue au plan national, a permis à la Ville d'Orléans d'être lauréate par trois fois, en 2006, en 2010, puis en 2012, des Rubans du Développement durable. En 2015, la Ville continuera à soutenir les projets et initiatives qui concilient respect de l'environnement, efficacité économique et équité sociale.

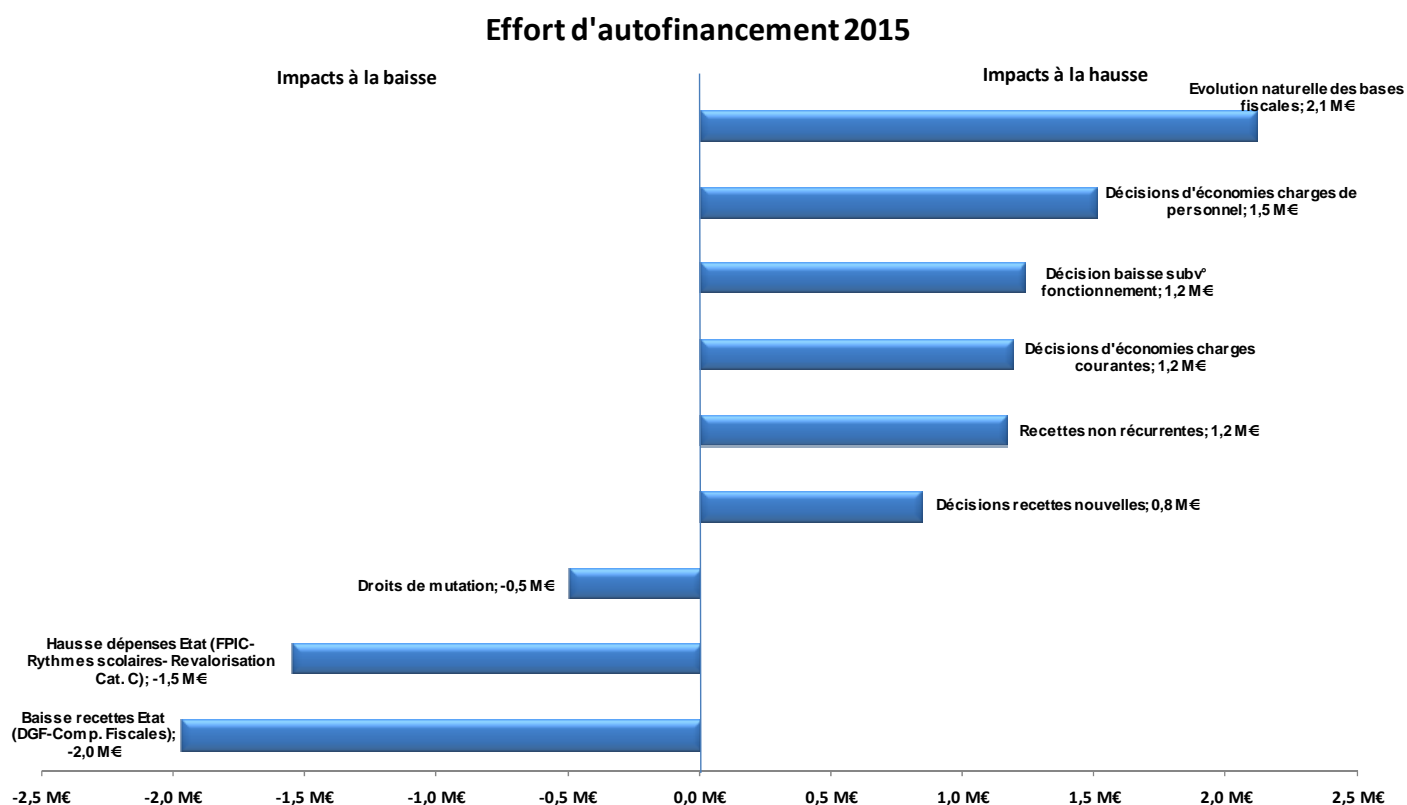
## PARTIE IV : EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2015 est élaboré dans le respect des engagements pris en matière de stabilité des taux des impôts locaux, tout en tenant compte des décisions prises par l'Etat, qui se traduisent, de façon durable, par des baisses recettes et des hausses de charges.

Au titre des mesures décidées par l'Etat, le budget 2015 d'Orléans intègre une baisse des dotations et compensations de 2 M€. Il intègre également les augmentations de charges liées à la progression de la contribution au Fonds national de péréquation, au coût net lié à la réforme des rythmes scolaires et à la seconde phase de revalorisation catégorielle des agents de la fonction publique, qui représentent une augmentation de dépenses de 1,5 M€. Au global, la perte d'autofinancement de la Mairie liée aux seules décisions nationales atteint ainsi 3,5 M€, qui s'ajoutent à une perte équivalente subie en 2014.

La volonté de continuer à investir, tout en conservant un faible endettement et des taux d'impôts locaux stables, a conduit les élus à faire des choix difficiles, mais nécessaires.

En raison de la faible évolution des bases, qui ne peut suffire à compenser les baisses de dotations décidées par l'Etat, la Mairie a décidé, à l'issue d'une phase d'étude approfondie, de mettre en œuvre un plan général d'économies sur les dépenses courantes et d'optimiser certaines recettes tarifaires.



**Malgré les pertes de ressources et les charges imposées par l'Etat, le budget 2015 est élaboré dans le respect des engagements pris et des règles de bonne gestion :**

- stabilité des taux d'imposition
- réduction de la dépense publique
- préservation de l'autofinancement et de l'investissement
- maintien de la dette à niveau très faible

## I - La section de fonctionnement

### 1. L'équilibre global de la section de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	BUDGET primitif 2014	BUDGET primitif 2015	Evol BP15/ BP14
70	Produits des services, du domaine et ventes.	9 974 690	10 794 176	8,2%
73	Impôts et taxes	114 235 229	116 499 029	2,0%
74	Dotations et participations	41 638 000	39 890 614	-4,2%
75	Autres produits de gestion courante	4 504 764	5 344 186	18,6%
013	Atténuation de charges	13 296 298	13 535 800	1,8%
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>183 648 981</b>	<b>186 063 805</b>	<b>1,3%</b>
76	Produits financiers	5 000	5 000	0,0%
77	Produits exceptionnels	151 301	730 701	382,9%
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement (1)</b>		<b>183 805 282</b>	<b>186 799 506</b>	<b>1,6%</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement (2)</b>		<b>372 608</b>	<b>448 245</b>	<b>20,3%</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>		<b>184 177 890</b>	<b>187 247 751</b>	<b>1,7%</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Chap	Libellé	BUDGET primitif 2014	BUDGET primitif 2015	Evol BP15/ BP14
011	Charges à caractère général	35 062 455	35 662 553	1,7%
012	Charges de personnel	92 616 050	92 616 050	0,0%
014	Atténuations de produits (dt FPIC)	494 000	885 000	79,1%
65	Autres charges de gestion courante	26 943 036	25 685 207	-4,7%
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>155 115 541</b>	<b>154 848 810</b>	<b>-0,2%</b>
66	Charges financières	4 165 000	3 865 000	-7,2%
67	Charges exceptionnelles	1 355 689	1 094 483	-19,3%
022	Dépenses imprévues	700 000	500 000	-28,6%
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement (1)</b>		<b>161 336 230</b>	<b>160 308 293</b>	<b>-0,6%</b>
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (2)</b>		<b>22 841 660</b>	<b>26 939 458</b>	<b>17,9%</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>		<b>184 177 890</b>	<b>187 247 751</b>	<b>1,7%</b>

De budget à budget, **les recettes de gestion s'inscrivent en hausse apparente de 1,3% et les dépenses de gestion en baisse de 0,2%**. La comparaison des budgets à périmètre constant impose de retraiter l'incidence financière des éléments suivants :

- l'impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires,
- le caractère bisannuel du Festival de Loire, avec l'édition 2015,
- l'évolution des recettes tarifaires, notamment la taxe de séjour et la politique de stationnement.

**Après retraitement de ces éléments, donc à périmètre budgétaire constant**, les recettes de gestion courante s'établissent en baisse de 0,1% et les dépenses de gestion courante en baisse de 2,1%, par rapport au budget 2014.

## 2. Les recettes de fonctionnement

### A) La fiscalité directe locale

#### STABLES DEPUIS 1996, LES TAUX DES IMPOTS LOCAUX SERONT RECONDUITS A L'IDENTIQUE EN 2015

L'évolution des bases d'imposition résulte de deux facteurs :

- la **revalorisation nominale des bases**, décision adoptée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances, s'applique chaque année aux bases d'imposition locales. Sur la base des différentes annonces gouvernementales, le budget 2015 a été établi avec une évolution nominale des bases limitée à +0,5%.
- l'**évolution physique des bases** correspond à l'accroissement réel des bases taxables lié aux adjonctions ou modifications de constructions. Le budget 2015 est élaboré avec une hypothèse de croissance physique des bases de + 1% pour la taxe d'habitation et le foncier bâti. Il est rappelé que les bases de taxe d'habitation sont égales à la moitié des bases de foncier bâti du logement considéré.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 notif*	2015 prévision
<b>Variation nominale des bases</b>								
Taxe d'habitation	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,50% (1)
Taxe sur le foncier bâti	1,60%	2,50%	1,20%	2,00%	1,80%	1,80%	0,90%	0,50% (1)
<b>Variation physique des bases</b>								
Taxe d'habitation	1,92%	-1,11%	0,55%	-0,85%	1,49%	3,40%	0,49%	1,00%
Taxe sur le foncier bâti	1,36%	-0,73%	1,02%	1,21%	1,24%	0,35%	0,87%	1,00%
<b>Variation totale</b>								
Taxe d'habitation	3,52%	1,39%	1,75%	1,15%	3,29%	5,20%	1,39%	1,50%
Taxe sur le foncier bâti	2,96%	1,77%	2,22%	3,21%	3,04%	2,15%	1,77%	1,50%

(1) ce taux est porté depuis à 0,9% par le Parlement

Le produit attendu pour 2015 s'établit ainsi à 79,780 M€, en progression de 1,5% par rapport au montant notifié 2014, et se compose :

- pour 33,189 M€ du produit de la taxe d'habitation,
- pour 46,511 M€ du produit de la taxe sur le foncier bâti,
- pour 0,080 M€ du produit de la taxe sur le foncier non bâti.

En 2015, les recettes de fiscalité directe locale représentent 43 % des recettes de gestion courante de la Ville.

Par ailleurs, une recette prévisionnelle de 0,200 M€ est inscrite au titre des rôles supplémentaires, montant identique à 2014.

Il est rappelé que la recette perçue au titre de la taxe d'habitation sur les logements vacants est intégrée au produit de la taxe d'habitation (de l'ordre de 1 M€ depuis 2013, en raison de la décision nationale de taxer plus rapidement les logements vacants).

## **B) Les dotations et compensations fiscales de l'Etat**

Pour 2015, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont annoncés en baisse pour la troisième année consécutive, sachant que l'enveloppe allouée au plan national diminuera de 3,7 milliards, baisse qui se reproduira en plus en 2016 et en plus en 2017, pour atteindre au total 11 milliards d'euros.

Pour 2015, la dotation forfaitaire est anticipée en baisse de 5% par rapport au produit notifié 2014 (29,235 M€, contre 30,773 M€ notifié en 2014).

Par ailleurs, la Dotation de Solidarité Urbaine a été inscrite pour un montant identique au budget 2014 (3,233 M€) et la Dotation Nationale de péréquation pour 0,200 M€.

Au final, la dotation globale de fonctionnement attendue de l'Etat est inscrite pour 32,668 M€, en diminution de 5 % par rapport au montant notifié 2014. Cette recette représente 18% des recettes de gestion courante de fonctionnement.

Les compensations fiscales, notamment la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), sont anticipées à 2,572 M€, en baisse de 10 % par rapport au produit notifié en 2014. Sur la période 2002/2014, le produit de la DCTP a baissé en moyenne de 14% par an, soit - 83 % sur la période considérée, correspondant à une perte cumulée de recettes de 2,7 M€ pour la Ville.

La Dotation Générale de Décentralisation versée au titre des services communaux d'hygiène et de santé est inscrite au budget 2015 pour 0,396 M€.

## **C) Les reversements de l'Agglo**

L'attribution de compensation, fixée à 28,227 M€, est inscrite à l'identique du budget 2014, aucun transfert de compétences n'étant prévu à ce jour.

La dotation de solidarité communautaire est inscrite pour 1,730 M€, montant inchangé par rapport au budget précédent.

Les dotations communautaires sont donc inscrites en stabilité de budget à budget.

## **D) Les produits d'exploitation, les participations et les autres impôts et taxes**

✓ les **produits des services et du domaine** (10,794 M€), concernent notamment :

- les produits issus du domaine public (3,480 M€) : droits de stationnement sur la voirie (intégrant une extension de la zone de stationnement payant et la mise en œuvre de la tarification au 1/4 d'heure), concessions dans les cimetières, redevances d'occupation du domaine public...
- les produits de tarification des services périscolaires, culturels ou sportifs (3,585 M€),
- dans le cadre du règlement de voirie adopté en 2013, la Mairie effectue des interventions de remise en état de l'espace public à l'issue des travaux réalisés par les concessionnaires (GRDF, ERDF...). La refacturation de cette remise en état est évaluée à 0,402 M€ pour 2015.
- les prestations de diagnostics et de fouilles archéologiques réalisées par le SAMO pour le compte de tiers (0,085 M€)
- les remboursements de frais (3,243 M€), notamment dans le cadre des mises à disposition de services avec l'Agglo.

✓ les **subventions de fonctionnement** (4,255 M€) sont inscrites en hausse de 0,624 M€ par rapport à 2014.

A périmètre constant, hors Festival de Loire (0,250 M€) et impact de la réforme des rythmes scolaires (fonds d'amorçage de l'Etat et participations de la CAF), les subventions de fonctionnement sont en baisse de 0,243 M€ (- 6,7%) :

- subventions de l'Etat (1,156 M€, en hausse de 0,171 M€ tout en incluant 0,311 M€ de fonds d'amorçage) : conservatoire, emplois aidés, éducation et pratique sportive, fonds d'amorçage dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, élections...
- subventions du département du Loiret (0,267 M€, en baisse de 0,034 M€) : conservatoire, festival de Loire (0,040 M€)...
- participations des communes (0,521 M€, en stabilité) : remboursement des frais de scolarisation et de restauration collective pour les enfants scolarisés à Orléans,
- subventions de la région Centre (0,094 M€, en hausse de 0,039 M€) : Festival de Loire (0,080 M€), coopération décentralisée.
- les participations d'autres organismes (2,217 M€, en hausse apparente de 0,439 M€ mais en stabilité hors Festival de Loire (0,130 M€) et participations de la Caisse d'Allocations familiales au titre des rythmes scolaires (0,306 M€) : contrat enfance jeunesse pour les ALSH et le périscolaire, partenariat Festival de Loire...

✓ les **autres produits de gestion** (5,344 M€) sont inscrits en hausse de 0,839 M€ :

- les revenus des immeubles (1,188 M€ en stabilité) : locations d'immeubles et de salles municipales,
- les redevances attendues pour l'utilisation des équipements appartenant au domaine public (4,156 M€) : parkings (1,845 M€ en hausse par rapport à 2014, avec la mise en œuvre de la tarification au ¼ d'heure), Zénith (0,300 M€), parc des expositions et centre de conférences (0,135 M€), les redevances dues par les concessionnaires de réseaux (1,876 M€) : SOCOS, SODC, E.R.D.F., G.D.F, Numéricable.

✓ les **autres impôts et taxes** (6,562 M€) sont inscrits globalement en stabilité par rapport au budget 2014 :

- droits de mutations (3,000 M€), en diminution de 0,500 M€,
- taxe sur la consommation finale d'électricité (2,250 M€), en hausse de 0,160 M€,
- produits des droits de place (0,589 M€), en hausse de 0,115 M€, dont 0,100 M€ liés à l'édition 2015 du Festival de Loire
- taxe locale sur la publicité extérieure (0,300 M€), en hausse de 0,070 M€.
- taxe de séjour (0,400 M€), en hausse de 0,190 M€ par rapport à 2014 (hausse de tarif).

## **E) Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels inscrits au budget 2015 (0,731 M€) sont en hausse par rapport au budget 2014, en raison d'indemnités attendues dans le cadre du règlement définitif des sinistres du centre de conférences (0,500 M€) et du stade des Montées (0,097 M€).

### 3. Les dépenses de fonctionnement

#### Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Avec un total de dépenses de gestion courante en apparence stabilité par rapport au budget 2014, le budget 2015 intègre néanmoins un plan d'économies permettant d'absorber sans surcoût les charges supplémentaires liées aux décisions nationales.

A périmètre constant 2014 (hors Festival de Loire, rythmes scolaires, revalorisation des catégories C), les charges générales seront **inscrites en baisse de 2,1% par rapport au budget 2014**.

#### A) Les charges de personnel

De budget à budget, les charges de personnel (92,616 M€) s'établissent en stabilité par rapport au budget 2014, tout en intégrant l'impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaire (+1,044 M€) et la seconde phase de revalorisation des catégories C (0,460 M€).

A périmètre constant 2014 (hors rythmes scolaires et revalorisation des catégories C), **l'indice d'évolution des frais de personnel s'établirait à -1,6%**.

montants BP en M€	BP 2011	BP 2012	BP 2013	BP 2013 retraité*	BP 2014	BP 2015
Charges de personnel (chap. 012)	90,8	91,9	92,6	91,2	92,6	<b>92,6</b>
Evolution	0,5%	1,2%	2,0%		1,5%	<b>0,0%</b>
ratio dép.de pers./ dép. réelles de fonct.	57,9%	57,6%	57,2%	56,8%	57,4%	<b>57,8%</b>
Rembts charges de personnel	-14,8	-14,4	-14,3	-12,9	-13,3	<b>-13,5</b>
<b>= Charge nette Ville</b>	<b>76,0</b>	<b>77,5</b>	<b>78,3</b>	<b>78,3</b>	<b>79,3</b>	<b>79,1</b>
<b>Charges nettes de pers. / Dép. réelles Fct</b>	<b>53,5%</b>	<b>53,4%</b>	<b>53,1%</b>	<b>53,1%</b>	<b>53,6%</b>	<b>53,7%</b>

Les charges de personnels inscrites au budget 2015 intègrent :

- les salaires et traitements (90,161 M€)
  - dont impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires (1,044 M€)
  - dont revalorisation des traitements des agents des catégories C (0,460 M€)
- la taxe de versement transport (0,962 M€)
- la cotisation au Centre National d'Action Sociale (0,700 M€)
- la cotisation au CNFPT et au centre de gestion du Loiret (0,525 M€)
- la cotisation au Fonds National d'Aide au Logement (0,268 M€).

Enfin, les remboursements opérés par le CCAS, l'ESAD et l'Agglo, pour les personnels municipaux mis à leur disposition représentent une recette de 13,536 M€, qui vient en atténuation des charges de personnel inscrites au budget de la Mairie.



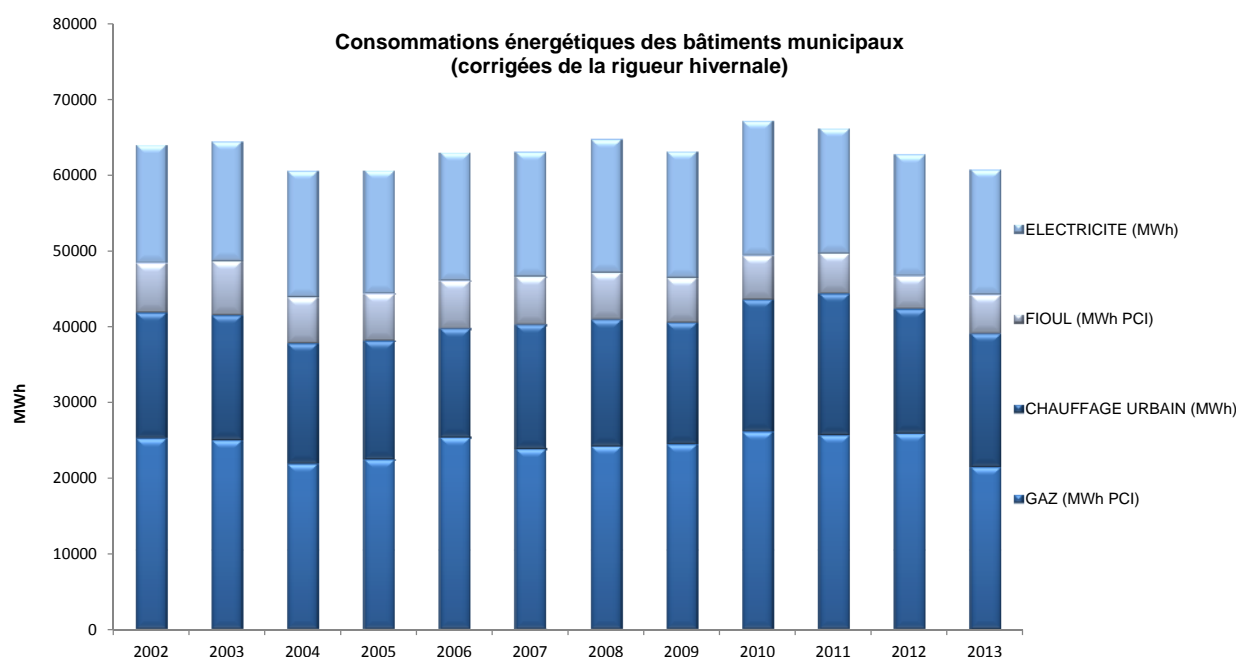
## B) Les charges à caractère général

De budget à budget, les charges à caractère général (35,663 M€) s'inscrivent en apparente hausse de 1,7% (+ 0,600 M€) par rapport au budget 2014.

**A périmètre constant, hors Festival de Loire et impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires, les charges à caractère général s'inscrivent en baisse de 2,5% ; les dépenses courantes de la Mairie diminuant spécifiquement de 4 % par rapport à 2014.**

### ➤ Les dépenses de fluides et d'énergie (7,733 M€ ; - 0,191 M€),

Les efforts et investissements réalisés depuis plusieurs années ont permis de réduire progressivement les consommations de fluides et d'énergie. Toutefois, au plan budgétaire, ces baisses sont quasiment annulées par les hausses successives de tarifs et de TVA.



➤ **Restauration scolaire et centre de loisirs (hors impact des rythmes scolaires)** (4,791 M€ ; + 0,206 M€ soit + 4,5%) : la hausse constatée est due à l'augmentation du coût unitaire des repas, à un nombre supérieur de journées, ainsi qu'à l'augmentation des capacités d'accueil décidée en 2013 pour les centres de loisirs et étendue à toutes les périodes de vacances scolaires courant 2014,

➤ **Rythmes scolaires** (0,904 M€) : le coût net (dépenses moins recettes) de la réforme des rythmes scolaires représente 1 M€ pour 2015 (1,9 M€ de dépenses pour une recette de 0,9 M€). La nécessité de réorganisation des activités périscolaires, d'éducation artistique, sportive et culturelle (conservatoire, EMIS...) en parallèle de la réforme représente une charge supplémentaire dans le budget de la Mairie.

➤ **Contrat de reconstruction du groupe scolaire Georges Chardon** (0,072 M€) : le budget 2015 comporte l'inscription des premiers loyers dus à la livraison du groupe scolaire, prévue à la rentrée 2015.

- **Service Archéologie Municipal** (0,071 M€) : le SAMO réalise les diagnostics et fouilles archéologiques préalables à la réalisation de projets d'aménagement urbains réalisés par la Mairie. Les compétences développées au sein de ce service permettent de répondre à des consultations lancées par d'autres collectivités locales. Ces interventions font l'objet d'une facturation à la collectivité concernée.
- **Règlement de voirie** (0,300 M€) : dans le cadre du règlement de voirie, la Mairie réalise des travaux de remise en état du domaine public après intervention des concessionnaires. Le coût de ces travaux de réfection fait l'objet d'une facturation à chaque concessionnaire (coût des travaux +10% pour frais de gestion).
- **Festival de Loire** : En 2015, les charges générales inscrites pour l'édition 2015 s'élèvent à 1,265 M€.
- **Autres charges générales** de la Ville (20,526 M€, -4%) : dans le cadre du plan général d'économie décidé par la Mairie pour maintenir son autofinancement, ces dépenses apparaissent s'inscrivent en baisse de 0,883 M€.

### **C) La contribution au Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales**

Le dispositif de renforcement de la péréquation entre collectivités locales prévoit une progression du montant global du fonds institué en 2012. En 2015, la contribution de la Ville d'Orléans est estimée à 0,750 M€, contre 0,490 M€ inscrits au budget 2014 et 0,540 M€ notifié en 2014.

A l'horizon 2017, la contribution de la Mairie d'Orléans au fonds sera de plus d'1 M€ par an.

### **D) Les subventions de fonctionnement**

Afin de respecter l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, le budget 2015 retient le principe d'une baisse de l'ordre de 4,7% des subventions de fonctionnement attribuées aux partenaires de la Mairie d'Orléans (associations, sociétés sportives...). Les subventions de fonctionnement sont inscrites pour 24,376 M€.

Les principales subventions attribuées pour 2015 concernent :

- Le Centre Communal d'Action Sociale : 8,241 M€
- L'ESAD : 2,718 M€
- Les structures du Carré Saint Vincent : 2,616 M€
- L'ASELQO : 2,570 M€ (hors marché de prestations de services CLHS)
- Orléans Loiret Basket : 1,012 M€
- L'Office de Tourisme : 0,409 M€
- L'Antirouille (Astrolabe) : 0,392 M€
- L'USO Football – association et SASP (contrat d'objectif) : 0,459 M€
- L'USO Judo (contrat d'objectif) : 0,307 M€
- La SMO Gym (contrat d'objectif) : 0,223 M€
- Le Rugby Club Orléanais (contrat d'objectif) : 0,170 M€

## II - L'autofinancement brut

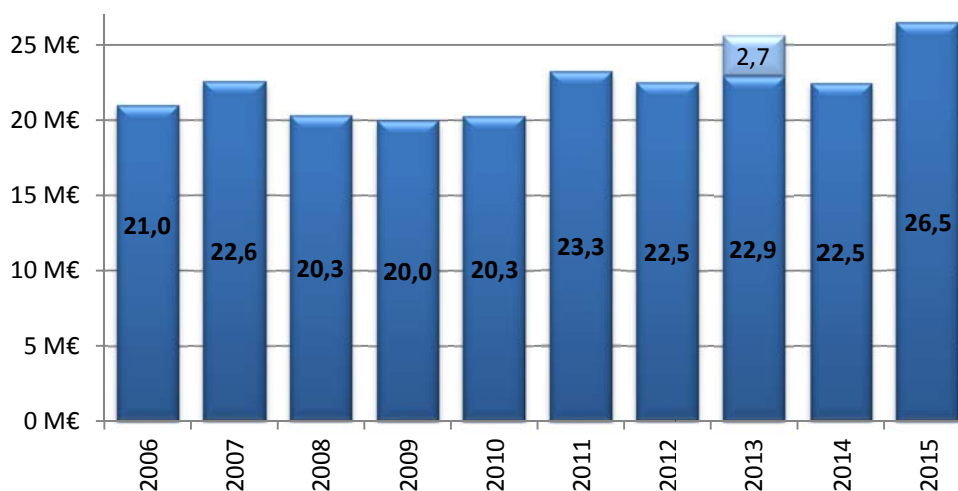
### Le maintien d'un autofinancement élevé

Les budgets 2015 des collectivités locales sont élaborés dans un contexte particulièrement défavorable concernant les marges d'autofinancement.

En dépit de ce contexte national, la Ville d'Orléans a décidé de mettre en œuvre des mesures spécifiques de réduction de ses dépenses et d'optimisation de ses recettes permettant de maintenir un autofinancement brut élevé et d'anticiper en partie les futures baisses de recettes annoncées par l'Etat pour 2016 et 2017.

En conséquence des mesures mises en œuvre, l'autofinancement brut prévisionnel pour 2015 atteint 26,491 M€, en hausse de 4 M€ par rapport au budget 2014.

	BP 2014	BP 2015
+ Dotation aux amortissements	16 072	17 992
+ Virement à la section d'investissement	6 770	8 948
- Amortissement des subventions reçues	373	448
<b>AUTOFINANCEMENT BRUT</b>	<b>22 469</b>	<b>26 491</b>



## III – Le remboursement de la dette

### Une charge de la dette en stabilité

L'objectif de contenir la dette afin de préserver les marges de manœuvres futures permet d'élaborer le budget 2015 avec une charge de dette en stabilité par rapport au budget 2014.

Au budget 2015, les crédits inscrits au titre des intérêts et du remboursement en capital de la dette (17,165 M€) correspondent au coût des emprunts versés avant fin 2013 et à l'emprunt d'équilibre anticipé pour 2014, estimé à ce jour à 12 M€.

Fin 2014, l'encours de dette de la Ville restera contenu à 100 M€, conformément à la stratégie définie pour le mandat.

## IV - La section d'investissement

### 1. L'équilibre global de la section d'investissement

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET primitif 2014</b>	<b>BUDGET primitif 2015</b>	<b>Evol BP15/BP14</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 356 501	1 799 700	32,7%
204	Subventions d'équipement versées	6 003 036	4 071 000	-32,2%
21	Immobilisations corporelles	11 713 812	9 869 629	-15,7%
23	Immobilisations en cours	25 117 945	26 374 440	5,0%
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>44 191 294</b>	<b>42 114 769</b>	<b>-4,7%</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000	10 000	0,0%
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées	13 004 500	13 304 000	2,3%
26	Particip., créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	68 000	70 000	2,9%
45X-1	Total des opé. Pour compte de tiers	810 000	1 475 960	82,2%
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>58 083 794</b>	<b>56 974 729</b>	<b>-1,9%</b>
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>8 872 608</b>	<b>2 448 245</b>	<b>-72,4%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>66 956 402</b>	<b>59 422 974</b>	<b>-11,3%</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>				
<b>Chap</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET primitif 2014</b>	<b>BUDGET primitif 2015</b>	<b>Evol BP15/BP14</b>
13	Subventions d'investissement	6 226 394	5 131 749	-17,6%
16	Emprunts et dettes assimilées	19 893 633	13 740 507	-30,9%
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>26 120 027</b>	<b>18 872 256</b>	<b>-27,7%</b>
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	5 900 000	4 900 000	-16,9%
165	Dépôts et cotonnements reçus		300	
27	Autres immobilisations financières	65 000	65 000	0,0%
024	Produits des cessions d'immobilisations	2 719 715	5 170 000	90,1%
45X-2	Total des opé. pour le compte de tiers	810 000	1 475 960	82,2%
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>35 614 742</b>	<b>30 483 516</b>	<b>-14,4%</b>
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>31 341 660</b>	<b>28 939 458</b>	<b>-7,7%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>66 956 402</b>	<b>59 422 974</b>	<b>-11,3%</b>

Le budget d'investissement 2015 se caractérise par un niveau élevé d'investissement de **42 M€**, inférieur de 2 M€ aux dépenses inscrites au budget 2014.

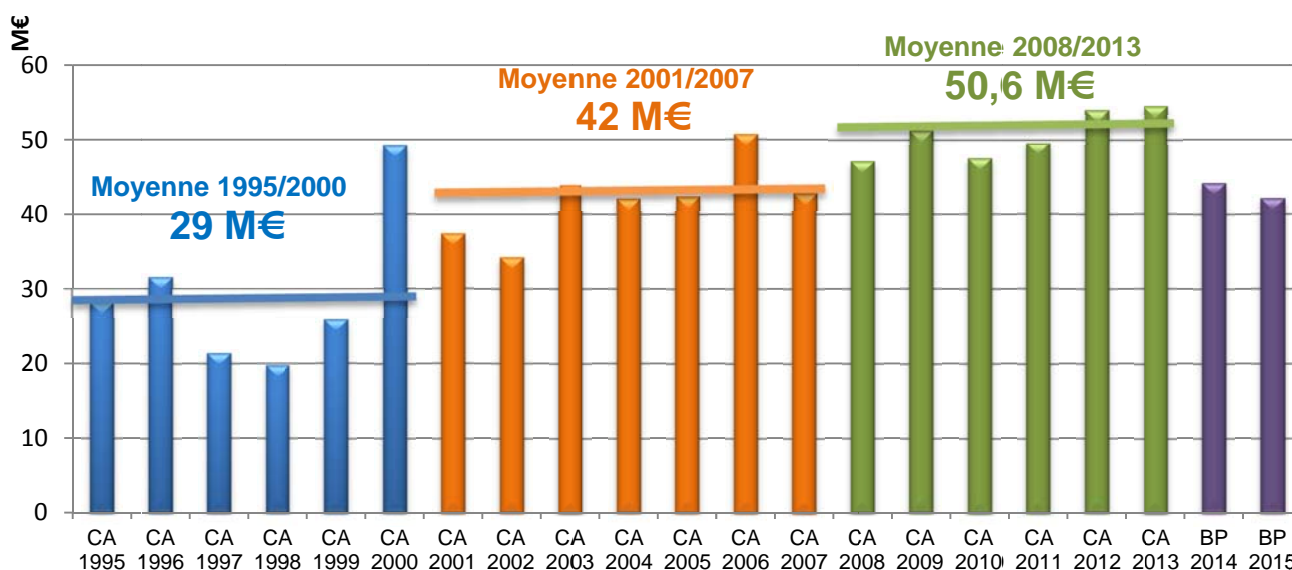
En 2015, la part prévisionnelle de financement des dépenses d'équipement par emprunt s'élève à 33%, contre 45% au budget 2014.

## 2. Les dépenses d'équipement et les principales opérations 2015

### Un effort d'investissement élevé, mais inférieur à 2014

La politique d'investissement de la Ville d'Orléans répond aux objectifs d'attractivité, de proximité et de développement durable définis dans le programme de mandat. Cette stratégie d'investissement permet de soutenir l'économie locale, notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics, qui sont particulièrement touchées par la conjoncture actuelle.

Au travers de son budget 2015, la Ville entend pleinement soutenir l'activité et l'emploi local, au moment même où l'Etat et de nombreuses collectivités locales réduisent drastiquement leurs programmes d'investissement faute de marges de manœuvre pour les financer.



Les dépenses d'équipement inscrites au budget 2015 s'élèvent à 42,115 M€ et se répartissent entre 38,044 M€ de dépenses d'acquisitions et travaux et 4,071 M€ de subventions et participations versées à des tiers.

Les subventions d'équipement inscrites au budget 2014 (4,071M€) concernent principalement :

- la participation à l'opération ZAC Carmes Madeleine : 1,797 M€,
- la poursuite de la campagne de ravalement des façades : 1,000 M€,
- la participation à l'opération ZAC des Halles 1 : 0,446 M€,
- la participation à l'investissement du Parc floral : 0,210 M€,
- la participation apportée aux résidences de l'Orléanais pour la création de la Maison de santé pluridisciplinaire de La Source : 0,200 M€
- le soutien aux projets d'investissement des associations et clubs sportifs : 0,100 M€

Le détail des principaux investissements par politique est le suivant :

Opérations	Dépenses 2015
CTA - CONVENTION TERRITORIALE ARGONNE	5,79 M€
EQUIPEMENT SPORTIF	1,90 M€
AVENUES WICHITA ET MARNE	1,70 M€
LIAISON WICHITA ROUGET DE LISLE	0,68 M€
RUE DES JACOBINS	0,54 M€
RUE PETIT PONT	0,37 M€
AMENAGEMENT ABORDS CC MARIE STUART	0,28 M€
MICRO SITE POUR ENFANTS	0,15 M€
DIVERS CTA	0,17 M€
ZAC BOURGOGNE	2,20 M€
CARMES MADELEINE ZAC	1,80 M€
RAVALEMENTS CAMPAGNE OBLIGATOIRE	1,00 M€
RESIDENCE DAUPHINE CHARDON	0,60 M€
GPV - GRAND PROJET DE VILLE	0,55 M€
RESIDENTIALISATION C	0,25 M€
CONVENTION ZAC	0,19 M€
DIVERS GPV	0,12 M€
ZAC SONIS	0,54 M€
MOTTE SANGUIN	0,50 M€
RESERVES FONCIERES	0,45 M€
ZAC DES HALLES 1	0,45 M€
CENTRE ANCIEN SECTEUR HALLES HORS ZAC	0,40 M€
ZAC DES HALLES 2	0,35 M€
CARMES VOIRIES	0,30 M€
MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE LA SOURCE	0,20 M€
CENTRE VILLE	0,20 M€
MAISON SANTE PLURIDISCIPLINAIRE ARGONNE	0,11 M€
DIVERSES ZONES D'AMENAGEMENT URBAIN	0,10 M€
ZAC CLOS DE LA POINTE	0,10 M€
PARC DE L'ETUVEE	0,10 M€
REQUALIFICATION ZENITH PARC EXPO	0,10 M€
ACTIONS COMMERCE	0,09 M€
PROJET URBAIN DU VAL OUEST	0,05 M€
PARTICIPATIONS AUX RESEAUX EDF	0,05 M€
REQUALIFICATION MAIL ARISTIDE BRIAND	0,05 M€
REQUALIFICATION PARVIS DU THEATRE	0,05 M€
DIVERS	0,48 M€
<b>AMENAGEMENT URBAIN</b>	<b>16,6 M€</b>

Opérations	Dépenses 2015
<b>VOIRIE AMELIORATION</b>	<b>6,91 M€</b>
AVENUE DE L'HOPITAL	1,25 M€
RUE FOSSE DE MEULE	1,20 M€
RUE AUX LIGNEAUX (ST MARC)	1,02 M€
RUE DE VAUQUOIS	0,92 M€
RUE ST EUVERTE	0,80 M€
RUE DES ANGUIGNIS	0,41 M€
RESTRUCTURATION FBG BANNIER	0,30 M€
AMELIO -ECLAIRAGE PUBLIC	0,25 M€
VOIRIE AMELIORATION	0,20 M€
SIGNALETIQUE HORIZONTALE	0,16 M€
RUE SAINT MARC	0,15 M€
REFECTION PAVES CENTRE VILLE	0,10 M€
SIGNALETIQUE VERTICALE	0,07 M€
DIVERS	0,08 M€
<b>QUARTIER GARE</b>	<b>1,20 M€</b>
<b>ACTIONS DE PROXIMITE (CAQ)</b>	<b>0,50 M€</b>
<b>REHABILITATION SECTEURS</b>	<b>0,32 M€</b>
<b>PARC FLORAL (B.A.)</b>	<b>0,21 M€</b>
<b>JALONNEMENT SIGNALISATION</b>	<b>0,21 M€</b>
<b>ENTRETIEN OUVRAGES D'ART</b>	<b>0,18 M€</b>
<b>FLEURISSEMENT</b>	<b>0,17 M€</b>
<b>PROJET DD INVIT ECO ENERGIE ESP PUBLIC</b>	<b>0,15 M€</b>
<b>TRAVAUX COMPL REGLEMENT VOIRIE</b>	<b>0,15 M€</b>
<b>MOBILIER URBAIN</b>	<b>0,12 M€</b>
<b>GROSSES REPARATIONS VEHICULES SCE BALAYLAGE</b>	<b>0,10 M€</b>
<b>ACTION PROPRETE-ACQUISITION VEHICULES</b>	<b>0,10 M€</b>
<b>BORNES ESCAMOTABLES</b>	<b>0,10 M€</b>
<b>POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ENTERRES</b>	<b>0,09 M€</b>
<b>MATERIELS DIVERS DE VOIRIE</b>	<b>0,09 M€</b>
<b>RELEVÉ TOPO</b>	<b>0,08 M€</b>
<b>PARKING THEATRE</b>	<b>0,08 M€</b>
<b>EQUIPEMENTS ET MATERIELS</b>	<b>0,06 M€</b>
<b>SIGNALISATION TRICOLERE</b>	<b>0,06 M€</b>
<b>DIVERS</b>	<b>0,49 M€</b>
<b>ESPACE PUBLIC / PROXIMITE</b>	<b>11,4 M€</b>

Opérations	Dépenses 2015
<b>STADE OMNISPORTS - TX MONTEE LIGUE 2</b>	<b>1,90 M€</b>
<b>SITE DU BELNEUF</b>	<b>0,80 M€</b>
<b>G.R. BATIMENTS SPORTIFS ET LOISIRS</b>	<b>0,50 M€</b>
<b>STREET PARK</b>	<b>0,35 M€</b>
<b>SINISTRE STADE DES MONTEES</b>	<b>0,35 M€</b>
<b>PPP DAUPHINE CHARDON</b>	<b>0,32 M€</b>
<b>ILE CHARLEMAGNE - REST. MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>0,30 M€</b>
<b>EQUIPEMENT SERVICE DES SPORTS</b>	<b>0,13 M€</b>
<b>AIRE DE JEUX ILE CHARLEMAGNE</b>	<b>0,12 M€</b>
<b>SOUTIENS AUX ASSOCIATIONS ET CLUBS</b>	<b>0,10 M€</b>
<b>ACHAT MATERIEL ASELQO</b>	<b>0,05 M€</b>
<b>EQUIPEMENT ASELQO</b>	<b>0,05 M€</b>
<b>G.R. BATIMENTS JEUNESSE</b>	<b>0,05 M€</b>
<b>REMISE EN ETAT DIVERS EQUIPEMENT</b>	<b>0,05 M€</b>
<b>PROJET PISCINE</b>	<b>0,05 M€</b>
<b>DIVERS</b>	<b>0,06 M€</b>
<b>SPORTS / JEUNESSE</b>	<b>5,2 M€</b>

Opérations	Dépenses 2015
GROSSES REPARAT. BAT. SCOLAIRES 1ER DEG	0,60 M€
RENOVATION RESTAURANT GS MARCEL PROUST	0,59 M€
PPP DAUPHINE CHARDON	0,52 M€
REAMENAGEMENT CLASSES ECOLES	0,50 M€
AMENAGT GS GUTENBERG TRANSF PERRAULT	0,31 M€
PLAN NUMERIQUE ECOLES	0,41 M€
AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	0,20 M€
EQUIPEMENT SCOLAIRE MOBILIER SCOLAIRE	0,07 M€
DOMAINE DE SOULAIRE	0,05 M€
DIVERS	0,21 M€
<b>FAMILLE ET SOLIDARITE</b>	<b>3,5 M€</b>

Opérations	Dépenses 2015
GR MONUMENTS HISTORIQUES	0,25 M€
MEDIATHEQUE ACQUISITION LIVRES DISQUE	0,21 M€
GROSSES REPARAT. DIVERS BAT. CULTURELS	0,20 M€
MAISON BOURGOGNE REFECTION CLOS COUVERT	0,19 M€
CARRE ST VINCENT	0,17 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,16 M€
ARCHEOLOGIE	0,10 M€
MUSEE DES BEAUX ARTS - SECURITE	0,10 M€
NUMERISATION RESEAU DES BIBLIOTHEQUES	0,09 M€
VILLE D'ART ET D'HISTOIRE	0,09 M€
ACTION CULTURELLE EQUIPEMENTS	0,08 M€
BIBLIOTHEQUES NUMERIQUES PHASE 2	0,08 M€
CONSERVATOIRE	0,08 M€
EQUIPEMENT EVENEMENTIEL	0,06 M€
DIVERS	0,36 M€
<b>CULTURE / EVENEMENTIEL</b>	<b>2,2 M€</b>

Opérations	Dépenses 2015
VIDEO PROTECTION	0,15 M€
EQUIPEMENT POLICE MUNICIPALE	0,03 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,03 M€
SECURISATION DES BAT. PUBLICS	0,02 M€
<b>TRANQUILITE PUBLIQUE</b>	<b>0,2 M€</b>

Opérations	Dépenses 2015
GROSSES REPARATIONS IMMEUBLES COMMUNAUX	0,40 M€
RAVALEMENTS COMMUNAUX	0,34 M€
RENOUV - DISPOSITIF ELECTRIQUE	0,05 M€
RENOVATION DES ASCENSEURS	0,05 M€
DIVERS	0,08 M€
<b>BATIMENTS MUNICIPAUX</b>	<b>0,9 M€</b>



<b>Opérations</b>	<b>Dépenses 2015</b>
CHAUFFAGE RENOUVELLEMENT P3	0,40 M€
ACQUISITION ET RENOUVELLEMENT VEHICULES	0,28 M€
TX ECO ENERGIES SUR CHAUFFAGE ET CLIM	0,20 M€
POSTES DE TRAVAIL	0,15 M€
RESEAU ETHERNET - TELECOM	0,11 M€
RESSOURCES EN EAU	0,08 M€
EQUIPEMENT SERVICE INCENDIE ET SECOURS	0,08 M€
INFORMATIQUE ELUS	0,07 M€
QUARTIER DU FUTUR - ECO ENERGIE	0,06 M€
RESEAU DE FIBRES OPTIQUES	0,06 M€
LOGICIEL SIGOR	0,05 M€
INFRASTRUCTURE SERVEURS	0,05 M€
PROTECTION INFORMATIQUE	0,05 M€
EVOLUTION BUREAUTIQUE OFFICE	0,05 M€
GROSSES REPARATIONS MATERIEL ROULANT	0,05 M€
DIVERS	0,39 M€
<b>MOYENS GENERAUX</b>	<b>2,1 M€</b>
<b>TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT 2015</b>	<b>42,1 M€</b>

### 3. Les recettes d'investissement

#### A) Les subventions reçues

Hors reversement par l'Etat du produit des amendes de police, les recettes de subvention inscrites au budget 2015 (3,532 M€) concernent les projets suivants :

- Grand Projet de Ville : 0,357 M€ (Etat - ANRU, Europe)
- Convention Territoriale Argonne : 1,433 M€ (Etat – ANRU, région Centre, département, Europe)
- Maison de Santé Pluridisciplinaire de l'Argonne : 0,153 M€ (Etat, région Centre)
- Stade omnisport pour la montée en Ligue 2 d'Orléans Loiret Foot : 1,000 M€ (région Centre, département)
- Enfouissement de réseaux : 0,400 M€ (participation voirie et réseaux)

#### B) Les recettes de cessions

Les recettes de cessions inscrites au budget 2015 (5,170 M€) correspondent à la vente d'équipements, d'immeubles vacants ou inadaptés à un usage public en raison d'un coût très important de réaménagement ou de mise aux normes, notamment environnementales :

- réseau Numéricable (1,400 M€)
- FAMAR (1,760 M€)
- Rue Stanislas Julien (0,410 M€)
- Gymnase des 4 fils Aymon (0,400 M€)
- 4 quai du Châtelet (0,370 M€)
- diverses cessions (0,830 M€)

#### C) Les recettes d'investissement récurrentes

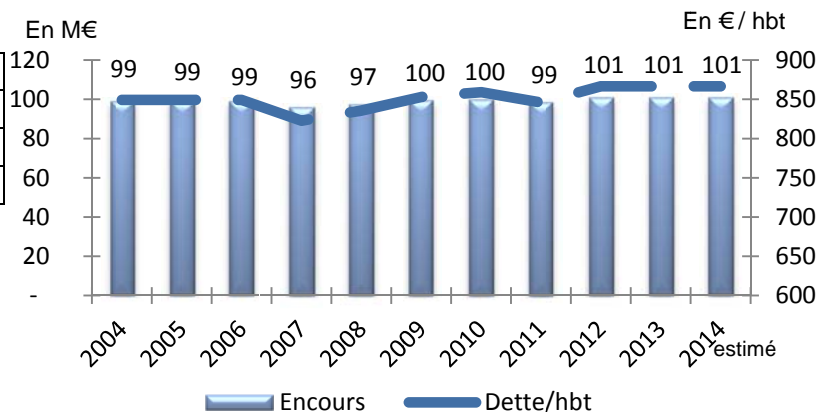
Au titre des recettes d'investissement récurrentes, le budget 2015 comprend :

- le Fonds de Compensation de la TVA (4,500 M€),
- le reversement par l'Etat des amendes de police (1,600 M€),
- la taxe d'aménagement locale d'urbanisme (0,400 M€).

#### D) L'emprunt d'équilibre

L'emprunt d'équilibre 2015 s'élève à 13,7 M€. Avec l'hypothèse d'une réalisation partielle de cet emprunt, l'encours de la dette au 31/12/2015 est anticipé à 100 M€, ce qui correspond à un niveau d'endettement très inférieur à la moyenne des villes comparables.

Encours prévisionnel au 31/12/2014	100 M€
Remboursement de capital 2015	- 13 M€
Réalisation emprunts 2015	+ 13 M€
<b>Encours estimé au 31/12/2015</b>	<b>100 M€</b>



## **PARTIE V : EQUILIBRE FINANCIER DES BUDGETS ANNEXES**

### **I - Le budget annexe des opérations funéraires**

Ce budget annexe concerne les opérations de fossoyage et s'équilibre en dépenses et en recettes à 0,042 M€

Ce budget comporte uniquement une section de fonctionnement qui s'équilibre par les recettes issues de la facturation des prestations.

### **II - Le budget annexe des activités soumises à TVA**

Ce budget, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 0,613 M€, regroupe les activités situées dans le champ d'application de la TVA :

- le magazine municipal,
- les locaux du Centre Chorégraphique National,
- la salle Pierre Aymé Touchard,
- la salle des musiques actuelles,
- les locaux loués à des entreprises.

Dans le cadre de mesures d'économies prises par la Ville, le Festival de Jazz (grand format) aura lieu de manière bisannuelle, la prochaine édition étant prévue pour 2016.

La participation de la Ville au budget annexe s'élève à 0,184 M€

Deux activités sont équilibrées par une subvention d'équilibre versée par le budget principal :

- le magazine municipal : 0,175 M€
- l'activité économique : 0,009 M€

### **III - Le budget annexe du Parc Floral**

Depuis 2006, la Ville d'Orléans exploite en régie le Parc Floral de La Source, dans le cadre d'un accord de cofinancement avec le Département du Loiret.

En 2015, ce budget s'équilibre en recettes et dépenses à 4,003 M€, dont 2,700 M€ en section de fonctionnement et 1,303 M€ en section d'investissement. Il est financé à parts égales par le Département du Loiret et la Ville d'Orléans.

En 2015, la participation de la Ville s'élève à :

- 0,649 M€ en fonctionnement, dont 0,548 M€ au titre des frais de personnel, 0,02 M€ au titre des frais de direction et 0,081 M€ au titre de l'équilibre d'exploitation,
- 0,210 M€ en investissement, pour le financement des projets d'aménagement et les acquisitions de matériels.